



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9497^e séance

Jeudi 7 décembre 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidents : M. Montalvo Sosa/M^{me} Sánchez Izquierdo/M. Fiallo Karolys . . . (Équateur)

Membres :

Albanie	M. Lamce
Brésil	M. Nascimento Dias
Chine	M. Tian Bingxu
Émirats arabes unis	M ^{me} Alameri
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Trinh
Fédération de Russie	M. Proskuryakov
France	M ^{me} Genetay
Gabon	M. Diaba
Ghana	M ^{me} Williams
Japon	M. Ono
Malte	M. Finlay
Mozambique	M. Barbosa
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Sigley
Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces

Lettre datée du 1^{er} décembre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/933)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Peñaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Équateur d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui, qui intervient à point nommé. Je tiens également à remercier les intervenants et intervenantes de leurs observations éclairantes.

La criminalité transnationale organisée a des répercussions profondes et multidimensionnelles sur la paix et la sécurité internationales, dans la mesure où elle compromet la stabilité des États et l'intégrité des institutions, porte atteinte aux droits humains et fait peser de lourdes menaces sur la durabilité environnementale. Depuis la fin de la pandémie, les criminels ont exploité les progrès technologiques, utilisant à mauvais escient les technologies de l'information et des communications pour étendre l'ampleur et la portée de leurs activités illicites en toute impunité. Les Philippines, dont le littoral s'étend sur plus de 36 000 kilomètres, sont confrontées à des défis importants liés au trafic de drogue et d'armes à feu, à la traite des personnes et au trafic de migrants. Ces crimes, et les flux financiers illicites qu'ils génèrent, alimentent d'autres activités illégales, notamment le terrorisme et les conflits armés, ce qui entraîne des conséquences graves pour les populations en situation de vulnérabilité.

Un effort international coordonné ainsi que des cadres juridiques et des politiques robustes sont indispensables pour lutter contre ces crimes. En tant que signataire de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, les Philippines ont adopté une législation interne pour mettre en œuvre ces traités. Nous insistons sur l'importance de s'appuyer sur les cadres pertinents établis par l'ONU, notamment le Pacte mondial sur les migrations, le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, la Conférence des États parties à la Convention contre la criminalité organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

Nous reconnaissons également le rôle crucial que jouent les mécanismes régionaux dans la lutte contre la criminalité transnationale. Le Plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) de lutte contre la criminalité transnationale (2016-2025) témoigne de l'engagement commun de notre région à prévenir, contrôler et neutraliser ces crimes, tout en renforçant la capacité des États membres de l'ASEAN à y faire face efficacement et rapidement.

L'utilisation croissante des technologies de l'information et des communications par des réseaux criminels pour s'en prendre aux victimes, faciliter leurs crimes ou dissimuler les produits de ces crimes est de plus en plus préoccupante. Le projet de convention sur la cybercriminalité, qui est en cours de négociation, devrait permettre de clarifier les questions de compétence et d'accélérer les enquêtes et la fourniture de l'entraide judiciaire afin de faire la lumière sur les crimes transnationaux facilités ou amplifiés par la technologie.

Aux Philippines, la lutte contre la traite des personnes, en particulier lorsqu'elle implique des mauvais traitements contre des migrantes, est une priorité. Nous collaborons activement avec d'autres États Membres et avec le secteur privé pour démanteler les réseaux criminels. Cette stratégie est complétée par un cadre juridique solide et une collaboration au niveau international, qui ont permis d'élever sensiblement le taux de condamnation des trafiquants, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales.

Le trafic de drogue est une autre source de préoccupation dans notre pays. Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les saisies de kétamine dans notre région ont augmenté de 167 % entre 2021 et 2022. Une approche qui a donné des résultats pour les Philippines consiste à tirer parti de l'assistance technique et du renforcement des capacités pour augmenter sensiblement les saisies de drogues et atténuer les menaces que ces substances font peser sur la santé, la paix, l'ordre, la sécurité et le bien-être des jeunes.

L'argent étant le fondement même de la criminalité transnationale, il est crucial de détecter et de rompre les flux d'argent, non seulement pour lutter contre ces crimes, mais aussi pour empêcher que leurs produits servent à financer des activités qui menacent la paix et la sécurité internationales. La collaboration avec les banques et d'autres institutions financières est un élément déterminant dans les efforts visant à confisquer les produits de la criminalité organisée.

Les Philippines sont prêtes à jouer un rôle au plus haut niveau, en mettant à profit leur vision particulière et leurs efforts résolus pour jouer un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre la criminalité transnationale organisée. Notre volonté de contribuer activement à cette entreprise vitale témoigne de notre détermination à participer à l'élaboration de solutions indispensables et concrètes au Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter l'Équateur et à le remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser l'important débat public d'aujourd'hui dans le cadre de sa présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, compte tenu de la menace que les multiples formes de criminalité transnationale organisée font peser sur la paix et la sécurité internationales. Je remercie également l'ensemble des intervenants de leurs précieuses contributions, et en particulier M^{me} Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

La multiplication des différends et des conflits dans plusieurs régions du monde crée un environnement propice à l'augmentation des activités criminelles, ce qui amplifie les défis auxquels sont confrontés les pays et l'ONU dans leurs efforts pour y faire face. Dans ce contexte, l'Égypte salue les efforts déployés par l'ONUDC pour aider les pays à lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous nous félicitons tout particulièrement de son rôle dans la fourniture d'une assistance aux pays en développement pour renforcer leurs capacités dans les secteurs concernés. Il importe donc d'assurer la durabilité et la prévisibilité des ressources financières de l'ONUDC, afin qu'il puisse continuer à remplir son rôle vital.

L'Égypte est vivement préoccupée par le renforcement des liens entre les activités des groupes criminels organisés, en particulier le pillage, le vandalisme et le trafic de biens culturels aux fins de financement du terrorisme. Nous pensons que ces activités provoquent et alimentent les conflits.

L'Égypte accorde une attention particulière à la lutte contre le trafic de biens culturels. En 2020, à sa dixième session, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a adopté une résolution présentée par l'Égypte sur la question, et nous attendons avec intérêt son application dans le cadre d'une coopération internationale renforcée,

compte tenu des liens qui existent entre ces activités et d'autres crimes, tels que le financement du terrorisme.

En mai, l'Égypte a entamé sa présidence conjointe du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, aux côtés de l'Union européenne. Lutter contre le terrorisme sur le continent africain, renforcer l'efficacité du Forum afin d'élaborer des cadres conceptuels qui permettent de combattre le terrorisme et l'extrémisme, et accroître la participation des femmes au Forum et à tous les efforts de lutte contre le terrorisme font partie de nos priorités.

Aux niveaux régional et international, notamment en Afrique et dans les pays arabes, l'Égypte s'emploie à combattre les actes de terrorisme. Je souhaite tout particulièrement remercier le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, ainsi que le Centre sahélo-saharien de lutte contre le terrorisme, tous deux situés au Caire, de leur appui aux efforts de l'Afrique. De plus, l'Égypte participe à la Coalition mondiale contre Daech en Syrie et en Iraq.

Par ailleurs, l'Égypte se préoccupe de la lutte contre la corruption, et plus particulièrement de la question de la restitution des biens volés à leurs pays d'origine, sans condition préalable, sans lourdeur administrative et dans les meilleurs délais. C'est uniquement par la coopération internationale et en répondant aux demandes et aux priorités des pays en développement concernés que cela pourra se faire.

Nous tenons en outre à rappeler l'augmentation des risques liés aux différentes formes de criminalité transnationale organisée, les organisations criminelles ayant recours à des moyens innovants, tels que les technologies de l'information et des communications (TIC), pour perpétrer des crimes, classiques ou d'un genre nouveau, et assurer leur financement. À cet égard, l'Égypte attend avec intérêt l'adoption d'une convention globale contre l'utilisation des TIC à des fins criminelles, dans le cadre de laquelle la coopération internationale et régionale sera mise en avant pour établir des programmes qui favorisent le renforcement des capacités des pays en développement afin qu'ils puissent s'attaquer à ces crimes.

Combattre la criminalité transnationale organisée requiert une approche globale. Aussi, l'Égypte accorde une attention particulière à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Nous nous employons à mettre en œuvre les obligations qui en découlent aux niveaux national, régional et international. C'est durant notre présidence de la dixième session de la

Conférence des parties à la Convention que le Mécanisme d'examen de l'application a été créé.

Pour conclure, l'Égypte réaffirme l'importance de la coopération internationale pour lutter contre les différentes formes de la criminalité transnationale organisée, y compris les crimes émergents, et adopter une démarche globale pour s'attaquer à ses causes profondes, limiter ses conséquences déstabilisatrices et faire en sorte qu'elle ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales. De plus, l'Égypte insiste sur la nécessité de reconnaître, de respecter et de promouvoir les prérogatives des entités des Nations Unies compétentes. Elle demeure disposée à prendre part à un dialogue constructif, quel qu'il soit, pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Zavala Porras (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, au nom du Costa Rica, je félicite la République de l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je lui souhaite plein succès dans sa gestion. Le Costa Rica remercie l'Équateur d'avoir convoqué le présent débat public, et les intervenants et intervenantes de leurs exposés.

Face à un phénomène transnational qui évolue, s'adapte facilement au paysage géopolitique qui change sans cesse, et tire profit des crises dans le monde, le Costa Rica souhaite aborder trois points.

Premièrement, l'Amérique latine et les Caraïbes ont les taux d'homicide les plus élevés du monde, en partie, en raison de la criminalité organisée et des bandes. Dans le cas d'Haïti, les taux de violence armée et d'instabilité atteignent des records depuis des décennies en raison du trafic de drogue, d'armes et de munitions. Dans ce pays, la Police nationale d'Haïti, les autorités douanières et les garde-côtes manquent de ressources et sont moins armés que les bandes criminelles qui, disposant d'armements lourds, se sont emparé de vastes étendues de territoire et terrorisent jour après jour les communautés en toute impunité.

Face à ce problème, le Costa Rica met en avant la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation des États américains pour renforcer les capacités d'Haïti de mener des enquêtes, poursuivre et juger les cas de corruption, de blanchiment d'argent et de délits économiques, et améliorer le partage d'informations avec les enquêteurs internationaux en ce qui concerne la criminalité transnationale organisée. Ces mesures sont importantes, mais l'ampleur des besoins en

Haïti nécessite un investissement et un soutien internationaux plus importants pour rétablir la justice pénale et les contrôles aux frontières, et renforcer l'état de droit et ses institutions.

Deuxièmement, nous devons travailler avec célérité et détermination pour faire un meilleur usage des technologies de l'information et des communications, en vue de lutter contre le crime de la traite des êtres humains. Il est également impératif de renforcer la collaboration entre les États, la société civile et le secteur privé, d'adopter des mesures d'identification des victimes, ainsi que des approches différenciées pour leur prise en charge dans le contexte des flux migratoires, et d'élaborer des stratégies de protection et d'assistance qui tiennent compte des questions de genre, et des expériences et besoins particuliers des personnes qui ont subi ces crimes.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de souligner qu'une des conséquences inattendues de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, adoptés en 2000, est d'avoir entraîné l'examen isolé de ce phénomène, en le traitant comme une question de justice pénale et non comme une menace plus large pour la paix et la sécurité internationales, le développement durable et les droits humains. À cet égard, le Costa Rica souligne la nécessité d'adopter une démarche intégrée qui tienne compte des multiples dimensions de la criminalité transnationale organisée, que l'on puisse adapter à son évolution et qui permette de l'anticiper.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pretterhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne.

Nous félicitons l'Équateur d'avoir organisé le présent débat public, et remercions le Secrétaire général, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), M^{me} Ghada Waly, ainsi que M^{me} Melani Cammett et M^{me} Victoria Nyanjira d'avoir partagé leurs observations fort utiles.

La criminalité transnationale organisée fait peser une menace grave sur la paix et la sécurité internationales, et selon des données probantes, ce problème prend une ampleur inédite. D'après le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, entre 2015 et 2021, la criminalité organisée a causé autant de morts que tous les conflits armés confondus. Nombre des groupes et réseaux criminels sont extrêmement agiles, et les canaux utilisés

pour le trafic de marchandises données, qu'il s'agisse d'armes, de drogue ou d'êtres humains, sont souvent utilisés pour d'autres marchandises. Les systèmes juridiques nationaux, l'état de droit, les mesures de lutte contre la corruption et de répression jouent un rôle important dans la lutte contre ces menaces, mais nous avons besoin d'une coopération efficace et de cadres multilatéraux robustes pour les éliminer.

Je souligne l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, du Mécanisme d'examen de l'application et de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui se tient à Vienne tous les deux ans. Nous remercions tout particulièrement l'ONUSUD, dépositaire de la Convention et de ses protocoles, de son travail acharné en matière de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous rappelons la résolution 2700 (2023), dans laquelle le Conseil se félicite du lancement de programmes techniques par l'ONUSUD pour aider les autorités nationales, entre autres, à lutter contre la criminalité transnationale.

La numérisation et les autres avancées techniques modifient les marchés illicites mondiaux et les modes opératoires des groupes criminels. Les approches traditionnelles en matière de prévention et de lutte contre la criminalité ne suffisent tout simplement plus. La cybercriminalité est une menace mondiale pour le développement économique et la prospérité, et les cyberattaques sont une méthode de guerre moderne. La fréquence, l'ampleur et la sophistication des attaques lancées par les cybercriminels contre nos secteurs privés et nos administrations ne cessent d'augmenter. Face à ces défis croissants, l'Autriche juge indispensable de renforcer encore la coopération internationale contre la cybercriminalité. Je voudrais souligner l'importance des activités menées par le Comité spécial chargé de négocier une convention des Nations Unies sur la cybercriminalité, qui se réunit alternativement à New York et à Vienne, ainsi que le rôle clef joué par l'ONUSUD pour nous guider tout au long de ce processus, notamment grâce au Programme mondial contre la cybercriminalité.

La traite des personnes, qui constitue un crime grave et une violation des droits humains, est un autre sujet de préoccupation majeur. Elle touche particulièrement les personnes en situation de conflit armé, comme c'est le cas en Ukraine depuis un an et demi en raison de la poursuite de l'invasion russe illégale et injustifiée. Les femmes et les enfants sont particulièrement susceptibles d'être victimes de trafiquants à des fins d'exploitation sexuelle ou par le

travail. Dans sa lutte contre la traite des personnes, l'Autriche suit une approche axée sur les victimes et fondée sur les droits humains et l'état de droit, et elle met l'accent sur la prévention. Chaque année, l'équipe autrichienne spéciale chargée de la lutte contre la traite des personnes organise une conférence internationale. Cette année, les débats ont porté sur des phénomènes connexes, tels que le trafic de migrants et d'autres pratiques illégales susceptibles d'entraver l'identification des victimes, ainsi que sur les difficultés à lutter contre les trafiquants d'êtres humains qui opèrent via Internet et le darknet.

Compte tenu du caractère évolutif et de plus en plus dématérialisé de la criminalité transnationale organisée, il est important de prendre en considération le rôle des jeunes dans l'élaboration de solutions. Les jeunes sont particulièrement vulnérables à tout un éventail d'activités criminelles organisées, à la fois en tant que victimes potentielles et en tant qu'auteurs recrutés à un très jeune âge. Dans les situations d'instabilité et de conflit, les réseaux criminels profitent du vide créé et offrent aux jeunes des moyens de subvenir à leurs besoins ou de protéger leur famille. Ce n'est qu'en collaborant avec les jeunes que nous pourrions faire en sorte qu'ils deviennent un atout plutôt qu'une partie du problème, grâce à des idées et des approches novatrices et inédites visant à renforcer l'intégrité et à sensibiliser aux méfaits de la corruption et de la criminalité organisée. Nous saluons le travail crucial réalisé dans ce domaine par les organisations de la société civile, telles que l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

En générant des revenus par le biais d'activités illicites telles que le trafic d'armes à feu, les réseaux criminels peuvent prolonger les conflits. Ils tirent profit des situations d'instabilité et de l'inefficacité des mécanismes d'application de la loi, et par conséquent financent et favorisent les facteurs de conflit. La situation actuelle en Haïti et l'influence des économies illicites sur les conflits armés dans la région du Sahel sont des exemples de ce phénomène et le Conseil doit continuer de s'en préoccuper.

Pour terminer, l'Autriche estime que la question de la lutte contre la criminalité transnationale organisée doit rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil, afin de compléter le travail inestimable mené par l'ONUSUD et de renforcer les processus multilatéraux en cours à New York et à Vienne. Nous espérons également que l'importance de la lutte contre la criminalité transnationale organisée sera abordée dans le Pacte pour l'avenir. La recherche de solutions communes à ces problèmes profite à tous les États Membres de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Ekren (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général et toutes les intervenantes de leurs précieux exposés.

La criminalité transnationale organisée et le terrorisme restent des défis majeurs qui continuent d'entraver les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales, à parvenir à un développement durable et à garantir la pleine jouissance des droits humains. Le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme, ainsi que leur forte implication dans le trafic de drogue, ne peuvent et ne doivent pas être négligés. La traite des personnes est l'une des formes les plus graves de la criminalité organisée. Elle constitue une violation manifeste des droits humains et une atteinte grave à la dignité et à l'intégrité des personnes. Ce problème mondial a un coût immense pour le tissu socioéconomique des sociétés.

En tant que pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés, la Türkiye attache la plus haute importance à la protection des droits et de la dignité des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite. Nous sommes convaincus de la nécessité de traiter les questions transversales, notamment la traite des personnes, les migrations forcées, le travail, le développement durable et les droits humains, d'une manière globale.

Le trafic de drogue constitue une menace grave pour la sécurité et la stabilité internationales, en particulier par le biais d'un réseau mondial de criminalité organisée qui ne cesse de s'étendre. En raison de sa situation géographique, la Türkiye lutte depuis longtemps contre le trafic de drogue et de produits chimiques précurseurs. Nous sommes fermement attachés aux trois conventions relatives au contrôle international des drogues et considérons que leur application pleine et universelle est essentielle pour assurer l'efficacité du système. Nous contribuons activement aux travaux d'organisations régionales et internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

Le trafic de drogue alimente le terrorisme qui, en retour, perpétue le trafic de stupéfiants. Pour briser ce cercle vicieux, la communauté internationale doit collaborer plus étroitement que jamais, en partageant renseignements, ressources et meilleures pratiques. La Türkiye reste un ardent promoteur de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme. Depuis des

années, nous sommes à l'avant-garde de la lutte contre des organisations terroristes aux idéologies très diverses, qu'il s'agisse de Daech, d'Al-Qaïda, du Parti des travailleurs du Kurdistan/Parti de l'Union démocratique/Unités de protection du peuple, ou de l'organisation terroriste de Fethullah Gülen. Ces groupes et d'autres opèrent par-delà les frontières nationales, organisent des camps d'entraînement, se dotent de ressources financières et exploitent les médias pour diffuser leur propagande et glorifier leurs actes odieux à l'étranger. L'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan illustre parfaitement la symbiose entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Ce réseau terroriste se livre au trafic et à la commercialisation de drogues dans toute l'Europe. Le trafic de drogue reste l'une de ses sources de financement indispensables. Les efforts de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent doivent également être au cœur de l'approche adoptée par la communauté internationale pour régler efficacement tous les aspects du problème. Nous saluons les travaux réalisés par le Groupe d'action financière à cet égard.

Le recours croissant aux technologies de l'information et des communications (TIC) à des fins criminelles mérite également notre attention. L'utilisation malveillante des TIC exacerbe les effets néfastes des menaces sur les libertés fondamentales et appelle une réponse internationale concertée par le biais d'une coopération étroite entre les États et les parties prenantes concernées. La lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme est rendue de plus en plus complexe par la prolifération de nouvelles méthodes plus sophistiquées, notamment l'utilisation des TIC à des fins criminelles.

Nous devons élaborer des stratégies efficaces, renforcer notre coopération et construire un avenir plus sûr. La Türkiye continuera de contribuer aux efforts internationaux déployés à cette fin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Vingt ans après son entrée en vigueur, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est plus pertinente que jamais. La technologie et la mondialisation permettent aux réseaux de la criminalité organisée de s'étendre à l'échelle mondiale à mesure qu'ils recherchent des contextes vulnérables à exploiter. La faiblesse ou l'absence d'institutions de justice pénale et de dispositifs de protection de l'état de droit font des conflits un terrain fertile pour de telles approches. Les parties à un conflit qui cherchent désespérément à financer leurs

activités violentes sont parfois des complices consentants. Le succès des réseaux criminels, qui poursuivent des intérêts politiques et commerciaux, non seulement attise la violence et sape l'état de droit, mais érode également les fondements mêmes de la sécurité humaine. Notre réponse à ceux qui exploitent à des fins criminelles l'ouverture et les possibilités liées à la mondialisation repose sur un facteur crucial : une coopération internationale fondée sur des règles et qui fonctionne, telle qu'elle est définie par la Convention et les protocoles qui s'y rapportent.

S'attaquer à la corruption sous toutes ses formes est un aspect essentiel de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de l'objectif de développement durable n°16. La corruption, petite ou grande, empêche chaque jour des millions de personnes de jouir pleinement de leurs droits humains dans des domaines tels que les soins de santé, les services sociaux et la justice. Elle prive les jeunes de débouchés économiques, alimente la migration clandestine, affaiblit les institutions nationales et attise les griefs des populations qui donnent lieu à des conflits violents et à l'insécurité. Dans les conflits du monde entier, la lutte contre la corruption et la consolidation de la paix vont de pair lorsqu'il s'agit de renforcer la transparence de la gouvernance, le principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité et les mécanismes de contrôle civil et démocratique. Grâce à son approche globale, qui couvre la prévention, la criminalisation et la répression, la coopération internationale et le recouvrement d'avoirs, la Convention des Nations Unies contre la corruption fournit un fondement juridique pour lutter contre la corruption sous toutes ses facettes. En outre, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée invite les États parties à adopter des mesures pour promouvoir l'intégrité et prévenir, détecter et punir la corruption des agents publics.

Par ailleurs, en partenariat avec le Basel Institute on Governance, le Liechtenstein soutient la lutte contre la corruption verte, qui couvre notamment les fonds illicites provenant du commerce illégal des espèces sauvages, de la criminalité forestière, de l'exploitation minière illégale et d'autres crimes contre l'environnement. En collaboration avec des partenaires publics et privés, ce projet vise à soutenir la capacité des forces de l'ordre à confisquer le produit du crime et à mettre fin à l'impunité des fonctionnaires qui exploitent notre planète à des fins d'enrichissement personnel.

L'esclavage moderne et la traite des êtres humains sont des manifestations particulièrement cruelles de la criminalité transnationale organisée. Bien qu'il soit proscrit dans le monde entier par le droit international coutumier, l'esclavage continue d'exister sous différentes formes dans toutes les régions du monde. Plus de 50 millions de personnes vivent dans des conditions d'esclavage, dont une majorité de femmes et de filles. On estime qu'à lui seul, le travail forcé génère 150 milliards de dollars chaque année. Dans le cadre de son principal projet international relatif aux objectifs de développement durable, le Liechtenstein a lancé l'initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite, qui se penche sur le rôle des institutions financières dans la lutte contre ce fléau mondial dans les domaines du respect des obligations, de l'investissement responsable et du financement innovant. Nous attendons avec intérêt d'élargir notre réseau de partenariats pour la mise en œuvre de l'initiative FAST, que ce soit entre gouvernements ou avec d'autres parties prenantes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Samson.

M^{me} Samson (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats ; la Géorgie, candidat potentiel ; ainsi que l'Andorre, s'associent à la présente déclaration.

Nous remercions l'Équateur d'aborder ce sujet aujourd'hui pour nous permettre de mieux comprendre et combattre la criminalité transnationale organisée, qui joue un rôle important dans la persistance des conflits armés, du terrorisme et de la corruption et dans la remise en cause de l'état de droit. Les groupes criminels organisés utilisent leurs vastes profits illégaux pour infiltrer l'économie et les institutions publiques, fragilisant l'état de droit et les droits fondamentaux, et compromettant le droit des personnes à la sécurité et leur confiance dans les autorités publiques. Réciproquement, ces effets déstabilisateurs renforcent encore davantage les groupes criminels organisés en créant un terrain fertile pour leur essor.

Ces dernières années, de nombreuses activités illégales se sont déplacées en ligne, facilitant la coordination pour leurs auteurs mais compliquant la tâche des forces de l'ordre chargées de détecter et de réprimer ces activités. Il s'agit probablement du principal défi dans ce domaine, et c'est une menace nouvelle à laquelle nous devons nous attaquer à titre prioritaire. Nous saluons donc tous les efforts

que déploie l'ONU pour lutter contre la cybercriminalité et appelons à approfondir les discussions et à renforcer la coopération à cet égard. Les menaces transnationales et l'évolution des méthodes de travail des groupes criminels organisés, qui opèrent hors ligne et en ligne, requièrent une action internationale coordonnée et ciblée. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité pour tous les États parties d'appliquer pleinement la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, et nous renouvelons notre appui aux travaux des entités compétentes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Au sein de l'Union européenne, l'activité principale des groupes criminels organisés est le trafic de drogue. Les activités des réseaux criminels ont évolué en termes d'échelle, de sophistication et de conséquences violentes, entraînant une vague de violence qui touche les innocents autant que les membres des organisations criminelles et qui a notamment causé la mort de plusieurs enfants rien que cette année. Les réseaux criminels organisés profitent souvent des personnes pauvres et en difficulté et les exploitent en se livrant à la traite d'êtres humains. L'Union européenne est déterminée à lutter contre les réseaux de traite des personnes en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits humains, centrée sur les victimes et tenant compte des questions de genre. Nous collaborons étroitement avec nos partenaires internationaux pour lutter contre ces menaces. Par exemple, l'Union européenne a renforcé son soutien aux opérations de lutte contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest et dans le golfe de Guinée. Elle aide également des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à améliorer leurs politiques en matière de drogues. Nous sommes par ailleurs en train de négocier des accords internationaux sur l'échange d'informations entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs et un certain nombre de pays d'Amérique latine. Le Programme des flux illégaux globaux de l'Union européenne vise à renforcer la capacité des autorités nationales à lutter contre le trafic et à engager des enquêtes et des poursuites contre les groupes criminels organisés.

Hormis le trafic de drogue, nos priorités concernent le trafic d'armes et la criminalité environnementale, qui est un facteur déterminant des changements climatiques. L'Union européenne soutient également près d'une cinquantaine de projets en cours de l'ONUDC, auxquels elle contribue à hauteur de plus de 230 millions de dollars et, en collaboration avec ses États membres, elle prend en charge environ 35 % du budget de l'ONUDC.

Les autorités nationales sont certes en première ligne de la lutte contre la criminalité organisée, mais les partenariats mondiaux sont essentiels pour garantir une coopération efficace ainsi que le partage d'informations et de connaissances entre les autorités nationales. Nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer de s'attacher aux liens entre la criminalité transnationale organisée et les conflits en coopération avec les autres organes de l'ONU, les organisations régionales et les États Membres.

La version intégrale de cette déclaration est disponible sur notre site Web.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande se félicite de participer à cet événement phare sous la présidence équatorienne du Conseil de sécurité, et nous sommes certains que votre présidence sera fructueuse et constructive, Monsieur le Président. Nous félicitons également la Chine de sa présidence productive le mois dernier.

Le présent débat public arrive à point nommé, alors que la criminalité transnationale organisée fait peser de graves menaces sur la paix et la stabilité internationales ainsi que sur nos efforts pour parvenir au développement durable dans toutes les régions. Nous remercions l'Équateur de souligner à quel point la criminalité transnationale est nuisible pour la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde entier. Nous remercions également le Secrétaire général et toutes les intervenantes de leurs vues et de leurs observations précieuses sur cette menace souvent sous-estimée à la sécurité humaine.

Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le nombre de victimes de la criminalité organisée recensées depuis le début du siècle est aussi élevé que le nombre total de victimes de tous les conflits armés à travers le monde. En outre, les risques et les problèmes croissants que posent les réseaux transnationaux, les nouveaux acteurs et les technologies émergentes ont été soulignés dans le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982). En dépit des graves conséquences et des difficultés croissantes que la criminalité transnationale organisée entraîne pour le développement durable et la paix et la sécurité mondiales, celle-ci reste un des risques les plus sous-estimés au monde. Des interventions cohérentes et coordonnées entre les États Membres et les entités compétentes des Nations Unies sont nécessaires pour combattre ces menaces

transnationales. La Thaïlande voudrait donc faire part de quelques-unes de ses vues sur la question.

Premièrement, il est essentiel de renforcer la coopération entre les États Membres en matière de gestion des frontières et de répression pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, en particulier pour les pays voisins ou appartenant à une même région. La mondialisation a permis aux activités criminelles transnationales de se développer, de se multiplier et de perdurer dans de nombreuses régions, et l'Asie du Sud-Est ne fait pas exception. La région est confrontée à la menace des groupes criminels transnationaux, qui profitent de la connectivité régionale renforcée pour étendre leurs opérations afin de se livrer au trafic de drogue, à la traite des personnes et au trafic de bois d'œuvre et d'espèces sauvages. Plus les frontières sont poreuses, plus ces crimes gagnent du terrain. Ces menaces transnationales requièrent une gestion efficace des frontières, une tâche qui ne peut être accomplie de manière unilatérale. La Thaïlande coopère donc avec ses voisins pour surveiller et détecter les flux de criminels transnationaux et leurs activités.

Au niveau sous-régional, la Thaïlande contribue à la mise en oeuvre du Mémoire d'accord relatif à la lutte contre la drogue dans le bassin du Mékong de 1993 afin de relever les défis liés à la production, au trafic et à la consommation illicite de drogue. Au niveau régional, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est déterminée à éliminer la criminalité transnationale en renforçant la coopération en matière de gestion des frontières, un cadre conceptuel et opérationnel initié par la Thaïlande qui est en train de devenir un outil de choix pour lutter contre ces problèmes. Le cadre conceptuel a été mis en place avec le soutien et la coopération de l'ONUDC. La vingt-sixième réunion des directeurs généraux des départements de l'immigration et des chefs des affaires consulaires, tenue en août, a salué la proposition de la Thaïlande d'élaborer une feuille de route de l'ASEAN pour la coopération en matière de gestion des frontières, qui est conforme à l'objectif à long terme consistant à établir une communauté de l'ASEAN sûre, intégrée et interconnectée.

Deuxièmement, la numérisation et les technologies de pointe ont fortement contribué à faire évoluer la criminalité transnationale organisée. La numérisation est responsable de l'augmentation des activités criminelles cyberdépendantes et cybernétiques. Promouvoir l'habileté numérique pourrait donc concourir à apporter des solutions viables à ce problème. La prévalence croissante de la traite des êtres humains et du trafic de migrants

résultant d'arnaques en ligne a transformé la lutte contre ces problèmes en une priorité pour les autorités thaïlandaises. Hormis les mesures juridiques, une approche plus holistique pourrait contribuer à régler ce problème, car la promotion du développement peut permettre d'autonomiser les victimes potentielles et de réduire leur vulnérabilité.

Enfin troisièmement, la Thaïlande reconnaît l'importance du soutien fourni par la communauté internationale et le système des Nations Unies pour consolider les efforts visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée, et elle les appelle à renforcer leur coopération avec les organisations régionales. La Thaïlande estime qu'une action cohérente à l'échelle du système des Nations Unies est indispensable pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. À cet égard, nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer de collaborer étroitement avec l'ONUDC et les autres entités compétentes des Nations Unies pour lutter contre ces menaces. L'ONUDC continue à faire un travail très utile et mérite notre appui dans la durée.

Nous appelons également les entités compétentes des Nations Unies, à savoir l'ONUDC et INTERPOL, à aider les autorités nationales par l'échange de bonnes pratiques et de données d'expérience dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée sous tous ses aspects, du contrôle aux frontières au traçage des flux financiers, en passant par la détection de la corruption.

Pour terminer, je voudrais dire que la Thaïlande est pleinement convaincue que la lutte contre la criminalité transnationale organisée et son évolution rapide doit être globale. Les efforts déployés aux niveaux national, régional et mondial doivent être synchronisés. Nos efforts pour lutter contre les activités criminelles transnationales illicites sont des étapes essentielles pour réduire les risques pesant sur la paix et la sécurité mondiales et pour promouvoir la sécurité humaine pour tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Équateur d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et toutes les intervenantes.

Tout d'abord, je tiens à souligner que l'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration que vient de faire la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

De nombreuses délégations ont déclaré aujourd'hui qu'en plus d'alimenter et de prolonger les conflits armés, de financer le terrorisme et de conduire à des niveaux de violence record dans de nombreux pays et régions, la criminalité transnationale organisée affaiblit les institutions de l'État, la gouvernance démocratique et l'état de droit et exacerbe la corruption et les inégalités économiques. C'est pourquoi l'Allemagne se félicite du débat d'aujourd'hui. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de maintenir cette question importante à l'ordre du jour et de mettre à profit la dynamique d'aujourd'hui pour faire avancer l'élaboration d'un cadre d'action international pour lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Il va sans dire que toute stratégie efficace dans ce domaine doit être multidimensionnelle par nature, se caractérisant par une coopération intégrée en matière de sécurité, le caractère central du renforcement de l'état de droit, comme l'a dit à juste titre le Secrétaire général ce matin, et des mesures de prévention pour s'attaquer aux causes profondes.

Je pense que nous ne pouvons pas nous laisser aller à une quelconque complaisance s'agissant des effets de la criminalité transnationale organisée, à l'heure où nous sommes témoins des conséquences désastreuses de la criminalité organisée sur un pays comme Haïti. À cet égard, l'Allemagne se félicite vivement de l'engagement international de déployer une mission multilatérale d'appui à la sécurité, dirigée par le Kenya, et nous sommes prêts à l'appuyer.

Conformément à la note de cadrage (S/2023/933, annexe), je voudrais présenter deux points importants qui, selon nous, doivent faire l'objet d'un suivi.

Le premier point porte sur la criminalité organisée en relation avec le trafic de drogue, qui est bien sûr un phénomène ayant de profondes répercussions mondiales qui appelle une stratégie mondiale. En même temps, nous pensons qu'il importe de renforcer également les activités locales. L'Allemagne appuie les pays touchés, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans leurs efforts pour promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit afin de lutter contre la propagation de la criminalité organisée en relation avec le trafic de drogue.

Nous saluons les nombreux projets innovants du Fonds pour la consolidation de la paix au Honduras et dans d'autres pays d'Amérique centrale, qui visent à lutter contre les effets déstabilisateurs de la violence en bande organisée dans la région. La réussite de ces projets

est pour nous une raison supplémentaire d'exhorter tous les États Membres à appuyer un meilleur financement du Fonds pour la consolidation de la paix au moyen de contributions.

Le second point porte sur le fait que le trafic d'espèces sauvages a des conséquences importantes non seulement pour la diversité biologique du pays touché, mais aussi pour le maintien de la paix et de la sécurité. Il ne s'agit pas d'une question marginale. S'agissant des volumes et des profits, le commerce illicite d'espèces sauvages est comparable au trafic d'armes et de drogue.

Dans ce contexte, l'Allemagne est déterminée à appuyer les efforts nationaux et régionaux de lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Ainsi, nous travaillons en étroite collaboration avec le Nigéria pour renforcer ses capacités nationales en vue de la mise en œuvre de la toute première stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

En outre, l'Allemagne est fière d'avoir été à l'origine, en 2015, avec le Gabon, de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Lutte contre le trafic des espèces sauvages » (résolution 69/314 de l'Assemblée générale), dont la dernière version a été adoptée à nouveau par consensus par l'Assemblée générale en août dernier (résolution 77/325 de l'Assemblée générale).

Je voudrais partager une dernière réflexion sur le lien étroit entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, qui était précisément le thème d'une réunion de la Commission de consolidation de la paix en juin dernier. Les discussions ont clairement montré l'importance de compléter les réponses axées sur la sécurité par des approches multidimensionnelles de la consolidation de la paix. Elles ont également mis en évidence le potentiel des outils d'alerte rapide. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a mené des recherches novatrices, montrant que les activités illicites liées à la criminalité transnationale organisée, telles que l'enlèvement contre rançon, les vols de bétail ou le trafic d'armes à feu, sont des indicateurs solides, précoces et fiables de l'intensification future des activités des groupes armés, et qu'un meilleur suivi de ces indicateurs permettra aux gouvernements d'agir de manière préventive afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et les groupes extrémistes violents. Nous devons approfondir cette approche.

Pour terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que l'Allemagne continuera à travailler en étroite collaboration avec les pays touchés, les organismes

des Nations Unies et le Conseil de sécurité pour faire face aux problèmes posés par la criminalité transnationale organisée. Nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à poursuivre leurs échanges réguliers sur les meilleures pratiques et les approches prometteuses, en étroite collaboration avec la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions l'Équateur d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important sur la criminalité transnationale organisée. Ma délégation remercie également le Secrétaire général de ses observations et de l'accent qu'il a mis sur les effets multiformes de la criminalité transnationale organisée sur la paix et la sécurité mondiales.

En effet, en plus de menacer la stabilité internationale, la criminalité transnationale organisée compromet considérablement la capacité des pays de répondre efficacement aux défis mondiaux en matière de sécurité. Elle sème les germes de la méfiance entre les pays, affaiblit les économies et peut même alimenter des conflits armés. À l'ère de la mondialisation, les technologies numériques avancées utilisées par les réseaux criminels pour le trafic et d'autres activités illicites ont non seulement aboli les frontières traditionnelles, mais elles représentent également une grave menace en constante évolution, qui exige une coopération internationale.

Dans ce contexte, je propose trois axes d'action stratégiques.

Premièrement, nous devons renforcer les capacités des pays. Il est indispensable de consolider les capacités nationales de lutte contre la menace posée par la criminalité transnationale organisée par l'intermédiaire du renforcement des capacités et de la coopération technologique. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport sur l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes (A/78/119), la synergie entre des capacités nationales renforcées et des cadres juridiques solides est essentielle pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée.

Pour notre part, nous abordons la synergie par l'intermédiaire d'initiatives telles que le plan d'action national pour la prévention et le traitement des crimes liés à la traite des êtres humains 2020-2024, ce qui illustre la détermination de l'Indonésie à renforcer les cadres juridiques en même temps que les capacités nationales. Ce plan d'action se concentre sur la protection des groupes

vulnérables et sur la mise en place d'une base solide pour la protection à long terme et la répression dans le cadre de la lutte contre les crimes liés à la traite des êtres humains.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération régionale. La lutte contre la criminalité transnationale organisée ne peut être gagnée de manière isolée. La collaboration régionale et interrégionale est capitale. Des organisations telles que l'ASEAN se concentrent sur des difficultés et des solutions régionales précises, tandis que des cadres tels que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée abordent les problèmes d'un point de vue interrégional. Durant la présidence indonésienne, l'ASEAN a réalisé de grands progrès, en adoptant la Déclaration des dirigeants sur la lutte contre la traite des êtres humains causée par l'utilisation abusive des technologies, qui traite spécifiquement de l'exploitation des technologies, montrant ainsi l'exemple et marquant une avancée importante dans la lutte contre ce problème. Par ailleurs, le Processus de Bali, avec la Stratégie de coopération d'Adélaïde (2023), met l'accent sur une approche préventive de la lutte contre l'évolution de la contrebande, du trafic et des crimes connexes dans différentes régions.

Troisièmement, nous devons renforcer davantage l'exécution effective des mandats des organismes et institutions des Nations Unies pertinents dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. En donnant aux organismes et institutions des Nations Unies pertinents les moyens de s'acquitter de leurs mandats, nous pouvons améliorer sensiblement l'efficacité de nos efforts conjoints contre la criminalité transnationale organisée et renforcer ainsi notre stratégie globale en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. L'un des moyens d'y parvenir consiste à autoriser la mise en place de dispositifs d'alerte rapide qui permettent de suivre les tendances de la criminalité transnationale organisée. Ces dispositifs peuvent fournir des informations précieuses nous permettant de prendre des mesures préventives et d'élaborer des politiques au niveau international. Ils peuvent également appuyer l'action menée par le Conseil en faveur de la paix et de la sécurité en identifiant les zones de tension potentielles où la criminalité transnationale organisée pourrait compromettre la stabilité ou provoquer une escalade des conflits.

Pour terminer, l'Indonésie réaffirme son attachement aux efforts de collaboration dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Nous plaidons en faveur d'une coopération internationale solide, d'un cadre juridique renforcé et de stratégies globales qui s'attaquent

à la fois aux effets immédiats et aux causes profondes de ces crimes. Nous aspirons à bâtir, grâce à nos efforts collectifs, un monde plus sûr et plus sécurisé pour les générations futures.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone remercie la présidence équatorienne du Conseil de sécurité pour le mois de décembre d'avoir organisé cet important débat public. Nous vous félicitons, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence. Nous remercions également les intervenants et intervenantes de leurs précieuses contributions au débat.

Nous assistons malheureusement à la prolifération de la criminalité transnationale organisée. Ce phénomène peut aujourd'hui être considéré comme une épidémie, voire même, compte tenu de son ampleur, comme une crise de sécurité mondiale qui constitue une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales. La violence en bande organisée dans les villes, l'exploitation sexuelle, en particulier des enfants, le travail forcé, l'épidémie de drogue, et les meurtres aveugles et incontrôlés commis au moyen d'armes à feu en sont autant d'exemples. La Sierra Leone prend ainsi acte avec une vive inquiétude des menaces croissantes que la criminalité transnationale organisée fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

La criminalité transnationale organisée et la corruption qui y est associée exacerbent les inégalités et entravent les efforts déployés pour construire des sociétés pacifiques et ouvertes à tous en vue d'un développement durable, ainsi que des institutions efficaces, responsables et inclusives. Les conséquences en sont notamment l'érosion potentielle des capacités et de l'autorité des États. Il convient dès lors d'adopter une approche globale pour progresser dans la lutte contre les moteurs de la criminalité transnationale organisée, notamment les flux illicites d'armes et de capitaux. Cet objectif ne peut être atteint que par une action et une coopération multilatérales.

Le *Rapport mondial sur les drogues* de cette année note que les dommages causés par le trafic de drogue et les économies illicites liées à la drogue favorisent et exacerbent les menaces liées à la criminalité transnationale organisée, allant de l'instabilité et de la violence aux ravages causés à l'environnement. Hélas, les marchés des drogues illicites continuent de s'étendre en termes de dommages et d'ampleur, qu'il s'agisse de l'offre croissante de stupéfiants et de la vente de drogues sur les plateformes de médias sociaux ou de la propagation incessante

des drogues de synthèse, qui sont bon marché et faciles à fabriquer partout dans le monde, et dont certaines sont mortelles, même à des doses infimes.

La Sierra Leone est vivement préoccupée par le lien existant entre la criminalité organisée et le financement du terrorisme, qui est un facteur d'instabilité. Cela met en péril la paix et prolonge les conflits. Il s'agit bien évidemment d'une source de préoccupation pour la région de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, nous continuons d'insister fortement sur le contrôle des armes légères et de petit calibre et la réduction de leur circulation illicite au-delà des frontières. Les États Membres, en particulier dans les régions touchées, sont invités à renforcer la gestion des frontières afin de lutter efficacement contre la criminalité organisée transfrontière et les activités criminelles.

La Sierra Leone partage le point de vue selon lequel la criminalité transnationale organisée peut prendre de nombreuses formes et évolue constamment, s'adaptant aux conditions politiques et socioéconomiques et aux marchés, créant de nouvelles formes de criminalité, tirant des profits au moyen de réseaux et de méthodes de plus en plus complexes, et recrutant ou touchant les jeunes. Malheureusement, les réseaux de trafiquants adaptent leurs méthodes et leurs itinéraires à l'évolution de la technologie, de la législation, des sources d'approvisionnement et de la demande. Pour se procurer et vendre des armes à feu illicites, par exemple, les groupes criminels organisés ont acquis les capacités logistiques nécessaires pour expédier des armes dans le monde entier et interagir avec des petits délinquants, des terroristes et des groupes armés non étatiques. L'épidémie de criminalité transnationale organisée ne peut être combattue que par une action mondiale urgente et coordonnée, une plus grande coopération entre les États et les régions et des investissements et la mise à disposition de technologies pour les États, en particulier les pays en développement. Afin de lutter contre ce fléau, la Sierra Leone propose trois mesures parmi la myriade d'outils dont les États peuvent disposer.

La première mesure est l'application intégrale et effective de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, de la Convention des Nations Unies contre la corruption et des instruments universels de lutte contre le terrorisme, qui fournissent un cadre convenu pour renforcer les mesures préventives, traduire les criminels en justice et atténuer le potentiel déstabilisateur des groupes criminels organisés.

La deuxième mesure est le renforcement des capacités et le transfert de technologies vers certains pays, en particulier ceux du Sud, par les pays dotés des technologies et des ressources nécessaires à cet effet. Dans cette optique, nous encourageons les États Membres à autoriser les équipes communes d'enquête et à coopérer pour faciliter la collecte, le partage et l'échange d'analyses et d'informations, en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La troisième et dernière mesure consiste à renforcer la coopération entre les organismes compétents des Nations Unies et les organisations régionales en vue de garantir une approche holistique, cohérente et coordonnée de la lutte contre la criminalité organisée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer le soutien de ma délégation à l'Équateur pour les efforts précieux qu'il déploie ce mois-ci durant sa présidence du Conseil de sécurité. Nous exprimons également notre gratitude pour l'occasion qui nous est donnée de tenir un débat public sur les menaces posées par la criminalité transnationale organisée, une question qui revêt une importance capitale pour mon pays.

La version intégrale de ma déclaration a été envoyée au Secrétariat. En résumé, nous voudrions dire qu'El Salvador reconnaît que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée fournit un cadre important pour les mesures conjointes à prendre contre ce fléau. Au vu de tous les éléments juridiques établis dans cette convention, à laquelle El Salvador est partie, nous devons tenir compte des réalités particulières de certains pays, comme le mien, ce qui signifie que nous devons aborder ce phénomène selon une perspective ascendante et en termes de complémentarité. Il convient en premier lieu d'évaluer les pratiques et les mesures mises en œuvre aux niveaux local et national, conformément au droit interne de chaque État, ainsi que les caractéristiques de ce fléau. Il faut ensuite renforcer ces mesures aux niveaux régional et international, en s'appuyant sur un cadre de coopération juridique internationale.

Le Gouvernement de la République d'El Salvador a renforcé son cadre juridique et ses politiques publiques pour assurer la prévention et lutter efficacement contre les différentes formes de criminalité transnationale organisée, ainsi que les différents liens qu'elle peut entretenir

avec les actes de terrorisme. Notre plan de contrôle territorial est la principale politique publique qui nous permet de nous attaquer au phénomène des bandes, qui a bouleversé la société salvadorienne pendant tant d'années. Cette politique fructueuse nous a permis de réduire considérablement le nombre d'homicides et d'autres crimes commis par ces groupes qui franchissent nos frontières. Notre plan de contrôle territorial a ainsi permis de rétablir la confiance dans les institutions de sécurité de l'État, y compris le ministère public, ce qui a renforcé les réformes visant notamment à prévenir, à détecter et à contrôler le blanchiment d'argent et d'actifs. En outre, à l'échelle régionale, El Salvador a accru sa participation à des mécanismes tels que le Groupe d'action financière d'Amérique latine.

Comme indiqué précédemment, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est l'exemple le plus pertinent d'un instrument multilatéral solide dans ce domaine. Cela ne nous empêche toutefois pas de continuer d'étudier les moyens d'améliorer ces procédures, compte tenu, par exemple, des avancées et des progrès rapides des technologies de l'information et des communications. Ces progrès exigent d'actualiser les mesures indispensables à la prévention de l'utilisation des technologies émergentes à des fins malveillantes par des acteurs non étatiques, notamment en ce qui concerne le risque de prolifération des armes, y compris les armes de destruction massive.

Qui plus est, il faut garder à l'esprit la dimension humaine et socioéconomique de la criminalité transnationale, car elle a une incidence directe sur les victimes réelles et potentielles des différents crimes transnationaux, en particulier les personnes vulnérables en raison de la pauvreté ou de la marginalisation. À ce titre, la prévention, la participation ainsi que la mise en place de politiques et de programmes sociaux inclusifs tenant compte du genre et de l'âge peuvent renforcer la capacité des États de traiter d'une manière globale cette question, ainsi que les nouveaux problèmes qui se posent. Nous réaffirmons notre attachement à la pleine mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les jeunes ont un rôle majeur à jouer dans la construction de sociétés plus justes et plus pacifiques, et leur participation est essentielle à la mise en œuvre des initiatives et des accords de paix, ainsi qu'à la prévention des conflits. À cette fin, nous estimons qu'il faut garantir un financement adéquat pour des instruments tels que le Fonds pour la consolidation de la paix et son initiative pour la promotion des jeunes.

Enfin, l'aide publique au développement et l'appui du système des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses organismes, fonds et programmes, en particulier l'ONUDC, sont des outils essentiels s'agissant de la prévention et de la prise en charge des victimes et des personnes rescapées des activités criminelles menées par les organisations criminelles transnationales, ainsi que pour promouvoir le renforcement des capacités en matière de justice pénale dans les États Membres, ce qui nous permettra de combattre ce terrible fléau.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à dire que je me félicite de la tenue du débat public de ce jour, qui est l'occasion idéale d'entamer une discussion sur l'approche que nous devons adopter afin de remédier aux diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux difficultés et aux menaces qu'elle charrie, et surtout sur la nécessité de trouver des solutions multilatérales fondées sur la Charte des Nations Unies pour résoudre efficacement ce problème mondial complexe.

En premier lieu, je félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui souhaite plein succès.

La lutte contre la criminalité transnationale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations a valeur de priorité politique et programmatique pour la République bolivarienne du Venezuela, en particulier dans la mesure où celle-ci peut servir à financer d'autres fléaux tels que le terrorisme international. Le Gouvernement vénézuélien déploie donc inlassablement depuis des années des efforts concrets, tant sur le plan intérieur qu'à l'extérieur, pour enrayer et éliminer ces crimes répréhensibles, qui sont une menace pour le développement, les droits humains et la paix sociale de peuples et de nations entières. Nous avons ancré cette entreprise complexe dans notre constitution nationale et dans des lois progressistes, et sa mise en œuvre prend la forme de mesures volontaristes adoptées en temps voulu par nos autorités publiques, y compris le pouvoir citoyen, composé du Contrôleur général, du Procureur général, du Bureau du Médiateur, ainsi que du pouvoir populaire, c'est à dire du peuple organisé. La participation des services de police et de sécurité se révèle également cruciale dans cette lutte. Avec beaucoup de professionnalisme, ils ont mis en œuvre différents programmes destinés à prévenir et combattre

la criminalité dans tout le pays, ce qui a déjà permis ces dernières années d'affaiblir sensiblement et même d'éradiquer des mafias en tout genre, et de constituer un solide réseau d'enquête pour lutter contre l'impunité.

Tout cela s'inscrit dans l'engagement général du Gouvernement vénézuélien d'assurer la sécurité publique, que reconnaissent également les organismes internationaux avec lesquels nous travaillons étroitement et activement. À cet égard, nous considérons que les cadres de coopération institutionnelle dans ce domaine, multilatéraux comme bilatéraux, sont le moyen idéal d'encourager une action collective mondiale contre la criminalité transnationale. Ils doivent être sous-tendus par les principes de transparence, de respect et d'égalité souveraine, et conformes au droit international.

Il convient de mentionner tout particulièrement les accords conclus sous l'égide de l'ONU, comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant et la Convention des Nations Unies contre la corruption, entre autres instruments multilatéraux. Ces instruments constituent non seulement le cadre juridique mais également l'esprit et l'essence qui doivent guider cette lutte commune : la coopération et le dialogue, ancrés dans les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris ceux qui concernent la souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures et l'égalité souveraine des États. À cet égard, nous soulignons que la politisation de la lutte contre la criminalité transnationale organisée ne saurait conduire à l'élimination des mafias criminelles transnationales. Tout au contraire, elle ne fait que créer des conditions qui empêchent la coopération, laquelle constitue le seul et unique moyen durable de les combattre, et par conséquent, leur expansion et leur rayonnement s'en trouveraient renforcées, ce qui à terme aura pour effet de nuire au développement économique et aux victimes de cet ignoble fléau.

En vertu de cet engagement important, il est du devoir du Venezuela d'affirmer clairement et catégoriquement que le Conseil de sécurité doit opérer une différenciation claire dans sa capacité d'agir sur les questions liées à la criminalité transnationale organisée dans ses manifestations diverses, en se limitant strictement au mandat qui est le sien en vertu de la Charte et de ses propres résolutions. Il ne peut pas permettre que le fait qu'il s'occupe de ces questions crée un déséquilibre dans la structure institutionnelle multilatérale à cet égard, y compris les conventions des Nations Unies et les

nombreux projets bilatéraux et régionaux conduits avec succès et efficacité dans le monde entier.

La capacité des États d'avancer collectivement avec les institutions internationales et d'autres nations dans le cadre d'activités et de programmes visant à prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée est un droit souverain. Prétendre qu'il s'agit d'une menace à la paix et à la sécurité internationales peut excéder le mandat du Conseil et se traduire par une aberration politique, juridique et sociale en pointant du doigt tel ou tel pays face à des tragédies mondiales auxquelles nulle nation ne peut échapper. Tenter de criminaliser les États ou les citoyens eux-mêmes, ou ne pas établir clairement de distinction avec la notion de terrorisme, peut avoir de graves conséquences qui vont au-delà de l'esprit de la Charte fondatrice de l'Organisation. À cet égard, par exemple, notre pays souligne que la question des migrations internationales ne peut pas être traitée dans une logique sécuritaire. Nous ne pouvons pas criminaliser les migrants. Nous devons insister sur le fait que la lutte contre les mafias impliquées dans la traite des personnes et le trafic de migrants est une tâche collective qui demande de notre part une coopération urgente.

Nous sommes également opposés à tous les crimes qui peuvent être commis par des réseaux criminels contre les migrants et dénonçons les différents types d'exploitation que beaucoup subissent souvent de la part de ces réseaux criminels. Nous exhortons par conséquent chacun et chacune à mettre de côté les idéologies et à engager, dans un esprit de coopération, un dialogue mondial sur les migrants, sans exception et dans le seul intérêt des migrants. Avant de persécuter les migrants, nous devons dénoncer les principaux auteurs intellectuels des crises de migration, qui sous prétexte de défendre les droits humains, qu'ils ne respectent jamais et ne défendent pas réellement, ont créé de l'instabilité dans le monde entier et tout au long de l'histoire au profit de leurs propres objectifs géopolitiques et géoéconomiques, déstabilisant des gouvernements à coups de discours fallacieux sur la paix et la démocratie. S'ils étaient vraiment intéressés par les droits humains, le développement durable et la paix et la sécurité dont ils parlent continuellement, ils s'abstiendraient de prendre des mesures contraires à ces valeurs, telles que l'imposition criminelle de prétendues sanctions, qui favorisent elles-mêmes les flux migratoires.

Compte tenu de tout ce qui précède, le Venezuela saisit cette occasion pour dénoncer une manifestation évidente et sophistiquée de criminalité transnationale, qui entraîne pauvreté et exclusion et fait barrage à une

coopération efficace dans tous les domaines. Nous entendons par là l'imposition illégale de mesures coercitives unilatérales contre des États souverains, qui touchent plus d'un tiers de l'humanité dans plus de 30 pays dans le monde entier. Il va sans dire que la levée immédiate et complète de ces mesures favoriserait la création d'un climat propice à des progrès dans une lutte efficace contre les mafias criminelles, toujours sur la base du dialogue et de la coopération. Par ailleurs, nous rejetons catégoriquement la publication de listes unilatérales prétendument établies afin d'évaluer les efforts déployés par d'autres États en vue de combattre la criminalité transnationale organisée et ses diverses manifestations. Il s'agit d'une pratique d'exception et immorale qui ne tient pas compte de la réalité et ne contribue pas au climat de respect, de dialogue et de coopération dont nous avons besoin pour faire avancer les efforts visant à combattre et à prévenir ce problème mondial critique. Au contraire, elle accentue les antagonismes, ce qui profite aux mafias criminelles.

Par ailleurs, étant donné le recours accru aux technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, nous considérons que l'ONU doit, à titre prioritaire, proposer un instrument universel et juridiquement contraignant pour combattre cette manifestation moderne de la criminalité, qui imprègne tous les domaines de la vie et fait même peser une menace sur la sécurité d'infrastructures critiques et d'autres éléments socioéconomiques de première importance. Nous appelons donc à redoubler d'efforts afin d'achever rapidement l'élaboration du traité qui est en cours de négociation, dont nous sommes convaincus qu'il permettrait de compléter et de consolider les cadres juridiques et normatifs contre la criminalité transnationale.

En conclusion, il ne fait aucun doute que l'élimination de la pauvreté, qui fait partie de l'objectif de développement durable n° 1, concourra à un monde sans criminalité. Toutefois, nous n'y parviendrons que lorsque tous les États s'attacheront véritablement à respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et lorsque nous progresserons vers la mise en place d'un ordre économique et politique international véritablement démocratique, juste et équitable. Les déséquilibres sociaux et les inégalités, ainsi que l'incapacité à promouvoir des politiques d'inclusion et d'éducation, figurent parmi les causes profondes de ce terrible fléau. Le temps est venu de donner corps à ce désir collectif, dans l'intérêt des générations présentes et futures. Le Venezuela renouvelle à cet égard sa ferme détermination à jouer un rôle actif en tant qu'agent de changement et de transformation.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Ferreira Silva Aranda (Portugal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Équateur d'avoir organisé ce débat opportun, et je lui souhaite plein succès pendant sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci.

Le Portugal s'associe à la déclaration qui a été prononcée par la représentante de l'Union européenne, et voudrait formuler les observations supplémentaires suivantes à titre national.

La criminalité transnationale organisée a des conséquences désastreuses sur la sécurité publique, la cohésion sociale et la stabilité économique dans le monde entier. Elle aggrave les inégalités, érode la confiance dans les institutions et fragilise l'état de droit. Elle attise la violence et a un effet multiplicateur sur les conflits existants. Elle fait obstacle aux progrès dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les réseaux criminels ne se contentent pas de s'étendre, ils diversifient également leurs activités, ce qui a des effets déstabilisants, notamment en ce qui concerne les liens entre le terrorisme et la criminalité organisée.

La corrélation entre la paix et la sécurité internationales et la criminalité transnationale organisée est évidente. Le référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) souligne que des phénomènes tels que les vides de gouvernance ou les défaillances des systèmes de gouvernance formels, les situations de fragilité des États et les conflits, les effets des changements climatiques et des crises financières sont autant d'occasions dont profitent les groupes criminels organisés pour développer leurs activités ; dans le même temps, ces phénomènes sont souvent aussi les causes profondes de la violence et des conflits. Dans ce contexte, je tiens à souligner les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la gouvernance mondiale. On ne peut pas combattre les menaces transnationales par des réponses nationales uniquement ; nous avons besoin d'approches coordonnées aux niveaux multilatéral et régional, sur terre, en mer et dans le cyberspace. L'océan représente un enjeu particulier dans ce contexte, et nous devons intensifier nos actions en faveur de la sûreté maritime, qu'il s'agisse de lutter contre la piraterie ou contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

De surcroît, sur la base des travaux de l'ONUDC et des progrès réalisés dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses protocoles, nous devons étudier les moyens d'accroître l'efficacité, la souplesse et l'adaptabilité de nos institutions et instruments mondiaux face à la nature évolutive des défis à relever. À cet égard, nous comptons également sur un résultat équilibré et consensuel à la prochaine session de clôture du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coopération interétatique afin de lutter efficacement contre la criminalité organisée. Nous devons en priorité fournir une assistance judiciaire et technique aux pays qui ont besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles. Nous devons également favoriser la coordination internationale entre les services chargés de l'application de la loi, les services juridiques et les autres acteurs concernés via des réseaux régionaux et interrégionaux et des accords d'enquête conjoints, et par l'élaboration d'outils logiciels et de bases de données pour le partage des informations. Sur ce point, je voudrais illustrer mon propos par un exemple concret : l'Association ibéro-américaine des ministères publics, dont l'Équateur et le Portugal sont membres, et son plan stratégique quinquennal visant à renforcer les enquêtes et les poursuites pénales sur les questions de genre, notamment dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée.

Troisièmement, puisque les informations sont indispensables au succès des efforts multilatéraux de lutte contre les activités criminelles transnationales, nous devons continuer d'élaborer des outils qui améliorent notre compréhension de la nature et de l'ampleur des menaces ainsi que la souplesse et l'efficacité de nos actions. À ce titre, les nouvelles technologies peuvent accompagner nos efforts et nous permettre de mettre en pratique l'intégration de la dimension de genre dans nos collectes de données et nos interventions stratégiques.

Enfin quatrièmement, il est capital que le système des Nations Unies, en tant qu'instance la mieux placée pour promouvoir une action coordonnée et fondée sur la coopération, agisse avec cohérence pour mieux prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée. Ainsi, le Conseil de sécurité doit continuer à examiner le rôle joué par la criminalité transnationale organisée dans l'émergence et l'amplification des menaces contre la paix et la sécurité internationales. Il est primordial que le

Conseil continue d'étudier et de chercher à contrer le rôle néfaste que la criminalité organisée, les flux et marchés illicites et les acteurs criminels jouent dans les zones de conflit, et qu'il utilise les travaux de ses organes subsidiaires pour mieux comprendre et combattre les effets de la criminalité organisée sur la violation des régimes de sanctions et des embargos.

C'est pour cette raison aussi que je terminerai mon intervention comme je l'ai commencée, en félicitant par avance l'Équateur de donner une autre dimension à ce dialogue, notamment avec le prochain débat public sur le détournement, le trafic illicite et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil d'avoir convoqué la présente séance.

La criminalité transnationale organisée fait peser une menace directe sur notre paix et notre sécurité collectives. Elle menace la sûreté, la sécurité et la confiance de nos communautés, la prospérité de nos économies et l'intégrité de nos institutions, et elle ne cesse d'évoluer. Les défis sont vastes, mais cinq enjeux majeurs se distinguent.

Tout d'abord, la menace croissante de la cybercriminalité, qui engendre des coûts économiques et sociaux massifs et touche de manière disproportionnée certains groupes parmi les plus vulnérables de nos communautés, réduisant à néant les avantages tirés d'une connectivité accrue. L'Australie est déterminée à participer à la négociation d'une nouvelle convention de l'ONU sur la cybercriminalité qui profitera à tous les pays. Nous avons besoin d'une convention qui nous aidera à lutter contre la cybercriminalité d'aujourd'hui et contre les formes émergentes et futures de cybercriminalité qui mobilisent des moyens, des méthodes et des techniques encore inconnus à ce jour.

Deuxièmement, nous observons de nouvelles associations de catégories criminelles, telles que les centres d'escroquerie en ligne qui reposent sur la traite des êtres humains et le travail forcé. L'Australie agit sur ces questions au niveau régional, notamment dans le cadre du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, que nous coprésidons avec l'Indonésie.

Troisièmement, nous devons nous adapter aux évolutions sur les marchés des drogues illicites, en

particulier à l'essor des drogues de synthèse. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires sur ce problème, notamment au sein de la Commission des stupéfiants, au sein de laquelle l'Australie a été cette année à l'initiative d'une résolution sur la manipulation et l'élimination en toute sécurité des drogues synthétiques. Nous saluons également les nouvelles initiatives, telles que la Coalition mondiale de lutte contre les menaces liées aux drogues de synthèse. Cela nous a donné de nouvelles possibilités de dialogue, de coopération et de collaboration.

Quatrièmement, le rôle de catalyseur joué par le financement illicite dans la criminalité organisée transnationale reste un défi permanent. Les produits du crime alimentent le blanchiment d'argent et la corruption, perturbent la gouvernance, menacent la souveraineté et privent les États de ressources indispensables. Le financement illicite est également au cœur de toutes les formes graves de criminalité, notamment le trafic d'êtres humains, de drogue et d'armes à feu. Nous avons tous intérêt à disposer de systèmes puissants de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'Australie s'est récemment engagée à réformer en profondeur son système afin de mieux prévenir l'exploitation et de produire les renseignements dont elle a besoin pour combattre la criminalité transnationale organisée. Nous continuerons à aider les États de notre région à renforcer leurs systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Outre la lutte contre le financement illicite, ces systèmes sont indispensables pour empêcher le contournement des sanctions.

Enfin cinquièmement, nous devons aussi reconnaître et combattre les inégalités de genre, qui concernent toutes les formes de criminalité transnationale organisée, s'agissant aussi bien des auteurs que des victimes. La criminalité ébranle la paix et la sécurité de plusieurs façons, ce qui nous amène à souligner l'utilité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous continuerons à adopter des approches tenant compte des questions de genre pour remédier à ces problèmes.

Dernier point, nous jugeons alarmantes la vitesse et l'agilité avec lesquelles les acteurs de la criminalité transnationale organisée innovent. La cadence des avancées technologiques ne fera qu'exacerber ce défi, et les pays ont de plus en plus de mal de suivre le rythme. Nous devons continuer à coopérer et à partager nos données d'expérience par le biais de mécanismes tels que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission des stupéfiants

et INTERPOL. À cet égard, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est bien entendu un partenaire essentiel, que l'Australie est fière de soutenir.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guyana.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, pour l'accession de l'Équateur à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également l'Équateur d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, et je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de présenter les vues de ma délégation sur un sujet très important.

La criminalité transnationale organisée est l'une des plus graves menaces mondiales qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, et de ce fait, elle entrave le développement. Elle est notamment associée à la corruption, au terrorisme, aux conflits armés, à la violence et aux trafics d'armes, de drogues, de ressources naturelles et à la traite d'êtres humains. Les progrès technologiques, notamment l'émergence des cryptomonnaies, ont exacerbé le problème et fait qu'il est particulièrement difficile pour les pays en développement de lutter efficacement contre de tels crimes. Les profits considérables tirés de ces activités criminelles alimentent souvent des groupes d'insurgés sur les plans financier et logistique. De nombreuses personnes qui se sont exprimées avant moi aujourd'hui ont souligné les effets protéiformes de la criminalité transnationale organisée, et j'aimerais insister sur trois domaines en particulier.

Premièrement, la mesure dans laquelle de tels crimes peuvent être perpétrés est symptomatique de la robustesse du système de gouvernance d'un pays, notamment de ses institutions publiques. Ces crimes ont des conséquences directes sur les capacités de financement public des États, entravent le développement économique et affaiblissent la gouvernance. Lorsque l'état de droit est déficient et qu'il n'existe pas de mécanismes adéquats pour prévenir la corruption, ces crimes peuvent s'implanter. En outre, ces crimes favorisent la propagation de l'instabilité, en plus d'alimenter la violence et les conflits armés, et, en fin de compte, font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. En œuvrant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit continuer à promouvoir une gouvernance robuste et le renforcement de l'état de droit en tant que fondements importants de toute société stable.

Deuxièmement, la criminalité transnationale organisée fait obstacle à la réalisation des objectifs de

développement durable. Le développement et la croissance sont difficiles à réaliser dans des conditions de grande insécurité qui accompagnent invariablement la criminalité organisée. Le trafic d'armes illicites, par exemple, alimente la violence, qui compromet la sécurité, le développement et la justice. La demande en drogues illicites dans certaines sociétés favorise souvent le pouvoir et l'impunité des organisations criminelles ainsi que les actes violents qu'elles commettent, contribuant à l'instabilité des sociétés, ce qui n'est pas propice au développement. Pour relever ces défis, il faut une plus grande collaboration à tous les niveaux, notamment avec les entités privées, afin de renforcer l'application de la loi, les activités de renseignement et les cadres juridiques internationaux de lutte contre ces crimes.

Troisièmement, la criminalité transnationale organisée a des effets négatifs majeurs sur les groupes défavorisés, les jeunes, les femmes et les filles. Il est important de comprendre les facteurs fondamentaux qui contribuent aux situations auxquelles sont confrontés ces groupes et de concevoir des politiques et des programmes efficaces pour y remédier. Bon nombre de femmes et de filles ne sont pas protégées et n'ont qu'un accès limité à la justice. Elles sont ainsi plus vulnérables face aux effets de la criminalité transnationale organisée. Les politiques et les programmes destinés à ce groupe particulier doivent se focaliser sur le renforcement de la sensibilisation et des capacités du personnel de l'appareil de justice pénale ainsi que sur l'amélioration de la représentation et de la participation des femmes et des groupes vulnérables dans les systèmes de justice pénale, en veillant à ce qu'elles aient accès à la justice, à des voies de recours et à des réparations.

Le Gouvernement guyanien a mis en place un cadre législatif de plus en plus étoffé grâce auquel nous nous attaquons aux problèmes liés à la criminalité transnationale organisée. Ce cadre comprend des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs à des questions telles que le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, la migration irrégulière et la cybercriminalité. Le Guyana souligne l'importance d'une coopération solide à tous les niveaux pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée et promouvoir un environnement international stable. Nous notons que la criminalité transnationale organisée contribue à l'état d'insécurité dans certains pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et le Guyana appuie les efforts déployés par le Conseil pour traiter ces questions dans le cadre d'une stratégie plus large visant à promouvoir la paix et la sécurité dans ces pays. Nous sommes également

favorables au renforcement de la coopération entre le Conseil et d'autres organismes de l'ONU, ainsi qu'avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales afin de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité transnationale organisée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay.

M. Pereira Sosa (Paraguay) (*parle en espagnol*) : La délégation du Paraguay se félicite de la possibilité qui lui est donnée de prendre la parole au cours de ce débat public opportun, et saisit cette occasion pour féliciter la République de l'Équateur, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, pour la visibilité qu'elle a donnée à cette question sensible. Nous sommes convaincus que la présidence équatorienne sera très productive, et nous souhaitons à la délégation équatorienne, plein succès dans la conduite des travaux de cette instance d'une importance cruciale pour la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité fondamentale de veiller à ce que la paix et la sécurité internationales favorisent la pleine réalisation du développement dans tous les États et l'application rigoureuse de la Déclaration universelle des droits de l'homme pour tous les peuples du monde. Il est clairement indiqué dans la Charte des Nations Unies, document le plus fondamental de l'Organisation, que les trois piliers de son action sont d'égale importance et, comme nous l'avons répété lors de précédents débats, il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix.

La criminalité transnationale organisée fait peser une très grave menace sur la paix et la sécurité internationales et, en plus de favoriser l'instabilité et les conflits, elle est incontestablement liée au recul de la démocratie et à l'affaiblissement des institutions nationales. Tous les pays, ainsi que l'ONU et d'autres organisations internationales, doivent œuvrer de concert en vue de déployer tous les efforts possibles pour la combattre.

Le Conseil est tout à fait conscient des dangers que représentent la traite des êtres humains, le trafic de drogue et d'armes à feu, le détournement d'armes de destruction massive vers des organisations criminelles et d'autres acteurs non étatiques, l'utilisation de cryptomonnaies pour contourner l'autorité des États et des organisations internationales, l'exploitation des nouvelles technologies à des fins criminelles et le commerce illégal d'animaux et d'œuvres d'art, entre autres. C'est pourquoi le Conseil a créé des comités dans ces domaines, et il doit continuer à

collaborer avec d'autres organismes et entités des Nations Unies pour contrer ces menaces, les prévenir, les atténuer et les éliminer.

Il convient de souligner que les réseaux criminels tirent de ces marchés illicites des sommes d'argent considérables, qui dépassent les budgets nationaux de nombreux pays en développement. C'est pourquoi la coopération internationale est le meilleur moyen de s'attaquer à ce fléau. En tant que pays en développement sans littoral, le Paraguay estime qu'en plus de la surveillance aérienne, maritime et terrestre pour prévenir la criminalité transnationale organisée, nous devons également concentrer nos efforts sur la surveillance des voies navigables nationales et internationales. Cela doit se faire de manière coordonnée, dans le respect de l'intégrité territoriale et des traités internationaux pertinents.

À cet égard, il importe de noter le rôle de plus en plus important que jouent les nouvelles technologies et les technologies de l'information et des communications dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiales, et il est crucial que les États s'efforcent de constituer et de renforcer leurs capacités nationales dans ce domaine, en gardant à l'esprit que les groupes criminels organisés utilisent ces technologies à leur propre avantage. Sur ce point, le Paraguay estime que la voie à suivre pour parvenir à nos objectifs premiers est celle de la coopération internationale et du multilatéralisme, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous voudrions attirer l'attention sur les efforts qui ont été déployés dans les domaines opérationnels et souligner l'importance du travail réalisé au niveau international par la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que de celui accompli au niveau régional par la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues et le Service de lutte contre la criminalité transnationale organisée de l'Organisation des États américains. Notre pays est un exemple en matière de bonnes pratiques dans la lutte contre le trafic de stupéfiants de par son travail conjoint avec le Brésil, ainsi que dans le cadre de sa participation à la Coalition mondiale lancée par les États-Unis pour faire face aux menaces des drogues de synthèse, ce qui démontre que la confiance entre les États présente un avantage notable dans la lutte contre ce type de criminalité et d'autres crimes transnationaux.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lituanie.

M. Paulauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois États baltes : l'Estonie, la Lettonie et mon pays, la Lituanie. Nous nous associons également à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Nous remercions la présidence équatorienne d'avoir organisé ce débat public sur la question de la criminalité transnationale organisée. Les réseaux criminels violent les principes des droits humains, de la justice et de la légitimité en se livrant à des activités telles que la corruption, les opérations financières illicites, la traite des êtres humains et la violence. Les flux financiers illicites détournent les ressources des services publics et des efforts de développement, empêchant ainsi la mise en place d'institutions fondées sur la transparence et la responsabilité. Ils entravent considérablement la mobilisation des ressources nationales, qui est cruciale pour stimuler les efforts de développement. Le renforcement des capacités des institutions chargées de l'application de la loi, le plaidoyer en faveur de la transparence et la promotion de la coopération internationale sont indispensables si nous voulons mettre en œuvre les objectifs de développement durable, y compris l'objectif n° 16. En outre, l'interaction des dynamiques de conflit et de criminalité, ainsi que les menaces qui en découlent pour la sécurité humaine, servent de catalyseur aux migrations et aux déplacements, touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants.

Je voudrais mettre l'accent sur trois domaines particulièrement préoccupants dans lesquels les activités relevant de la criminalité transnationale organisée sapent la sécurité internationale et régionale, à la fois directement et en créant des conditions propices à d'autres violations graves. Il s'agit du trafic de migrants, de la cybercriminalité et des activités mercenaires.

Premièrement, je tiens à soulever la question de l'instrumentalisation de la migration orchestrée par les réseaux criminels de passeurs et facilitée par les institutions de l'État au Bélarus et en Russie. Depuis l'été 2021, le régime bélarussien organise l'arrivée au Bélarus de personnes en provenance de pays tiers, en leur promettant un accès facile à l'Europe. Le régime a recours aux menaces et à la force physique pour contraindre les migrants à franchir illégalement les frontières des pays de la région de la Baltique. Il s'agit là d'un exemple d'attaques hybrides visant à déstabiliser la situation dans la région. Récemment, nous avons également été témoins de tentatives similaires de la part de la Russie aux frontières de notre région. Les États baltes appellent une nouvelle

fois la communauté internationale à exiger fermement du Bélarus et de la Russie qu'ils respectent leurs obligations internationales.

Deuxièmement, la communauté internationale doit renforcer considérablement la sécurité et la stabilité dans le cyberspace, notamment en se montrant plus ferme face aux menaces croissantes qui émanent à la fois d'États et d'acteurs non étatiques. Les États doivent agir pour prévenir, décourager et réprimer les activités malveillantes dans le cyberspace. À cet égard, nous sommes convaincus de l'importance considérable du programme d'action destiné à promouvoir le comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale, qui a été proposé. En outre, la convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, qui est en cours de négociation, doit être un instrument juridique international ciblé qui soit pleinement et entièrement compatible avec les droits humains.

Troisièmement, le recours accru aux mercenaires dans les zones de conflit se traduit par une augmentation de la violence contre les civils, ce qui aggrave les souffrances humaines et génère des catastrophes humanitaires. Parmi ces mercenaires figurent les sociétés militaires russes dites privées, mais qui sont en fait appuyées et financées par l'État, et qui ont été envoyées au combat en Afrique, en Syrie et en Ukraine, au mépris du droit international, et en particulier du droit humanitaire. La plus célèbre d'entre elles est le groupe Wagner, qui fait déjà l'objet de sanctions de l'Union européenne pour des actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, et qui est soumis au régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme. En janvier dernier, les experts indépendants du Conseil des droits de l'homme ont demandé l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur les atteintes flagrantes aux droits humains et les crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis au Mali, depuis 2021, par les forces gouvernementales et la société militaire privée connue sous le nom de groupe Wagner.

La présente séance est une bonne occasion d'examiner de manière approfondie les activités relevant de la criminalité transnationale organisée sous tous leurs aspects, y compris les liens qui existent entre les mercenaires et les groupes criminels organisés qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Nous encourageons l'ONU à continuer de collaborer avec les organisations

régionales concernées pour garantir la surveillance et la prévention de tous les aspects de la criminalité transnationale, en cernant et en contrant les menaces croissantes et en veillant à ce que les responsables répondent pleinement de leurs actes.

En raison des contraintes de temps, nous allons distribuer la version intégrale écrite de notre déclaration.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Zalabata Torres (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je m'associe aux félicitations adressées à l'Équateur, pays frère, pour l'organisation de ce débat extrêmement important sur la criminalité transnationale organisée, un problème qui est à l'origine de la violence, de l'insécurité, des atteintes aux droits humains et des violations de ces droits, de la corruption et des dommages causés à l'environnement dans de nombreuses régions du monde, y compris en Amérique latine et dans les Caraïbes, et qui compromet le bon fonctionnement des institutions de l'État et de la démocratie.

En Colombie, les activités criminelles ont également été le principal moteur du conflit armé. Malgré l'ampleur du problème, les données empiriques indiquent que les efforts déployés pour lutter contre le trafic de drogue, l'une des principales sources de revenus de la criminalité transnationale organisée, ont été un échec retentissant. La production de substances psychoactives a atteint des niveaux sans précédent, la demande mondiale est en hausse et les réseaux criminels continuent d'accroître leurs profits et d'étendre les territoires dans lesquels ils opèrent. Il est tout aussi préoccupant de constater que les activités relevant de la criminalité organisée et les stratégies de l'État ancrées dans la guerre contre la drogue touchent de manière disproportionnée les communautés et les groupes sociaux vulnérables, en particulier les femmes, les habitants des zones rurales, les jeunes, les populations autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Pour ne citer qu'un exemple des effets négatifs de cette approche punitive, un pourcentage élevé de personnes incarcérées pour des délits liés à la drogue n'ont pas commis de crimes violents, et la grande majorité des femmes incarcérées appartiennent aux couches économiques défavorisées. Si leur emprisonnement n'a aucune incidence sur les marchés criminels, les conséquences sont dévastatrices pour leurs familles et leurs communautés.

À la lumière de ce qui précède, le Gouvernement du Président colombien Petro Urrego a élaboré une nouvelle

politique de lutte contre la drogue dans une perspective de sécurité humaine, dont les priorités sont la protection de la vie et de l'environnement, la primauté des droits humains, la consolidation de la paix et la détermination à lutter contre le système criminel et les revenus tirés des marchés illicites, y compris le trafic de drogue, d'armes et d'espèces exotiques, la traite des êtres humains et la contrebande de biens commerciaux. Dans le cadre de cette stratégie, une lutte efficace contre le blanchiment d'argent revêt une importance particulière. Vu que la criminalité transnationale organisée est un phénomène qui n'est pas ancré dans un territoire particulier, elle relève d'une responsabilité internationale commune et partagée. C'est un principe auquel tous les pays doivent adhérer afin d'éviter que les conséquences et les coûts les plus importants découlant des activités criminelles, ainsi que de la lutte contre celles-ci, ne retombent sur certains pays et ne touchent les groupes les plus vulnérables au sein de nos sociétés.

La Colombie continuera de chercher des solutions communes à ce problème, dont la nature même nécessite une coopération internationale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : Je voudrais avant toute chose saluer l'initiative de cette importante séance et, surtout, la pertinence de la thématique placée au cœur de ce débat, à savoir « Menaces contre la paix et la sécurité internationales : criminalité transnationale organisée, multiplication des défis et nouvelles menaces ».

Il n'est pas sans intérêt de rappeler une fois de plus que la paix et la sécurité internationales constituent un tandem qui a motivé la création de l'Organisation des Nations Unies, et qui demeure au centre de l'action du Conseil de sécurité, investi de cette responsabilité et de son exercice par la Charte des Nations Unies.

La criminalité transnationale organisée et le terrorisme constituent une menace sérieuse pour la paix et le développement, en ce sens que les groupes criminels organisés, par leurs activités, mettent en péril les processus politiques, les institutions démocratiques, les différents projets de développement, ainsi que les droits humains et les libertés publiques.

L'Afrique subsaharienne est en proie à la criminalité transnationale organisée dans la plupart de ses États, ce qui porte atteinte à l'état de droit, à la paix, et

aux économies de ces derniers, qui souffrent des évasions fiscales, du blanchiment des capitaux et d'autres flux financiers illicites, qui ont une incidence sur leur stabilité économique, politique et sociale.

C'est ici l'occasion de mettre en évidence le rapport entre la criminalité transnationale organisée et les conflits armés en Afrique, et spécifiquement dans mon pays, la République démocratique du Congo, qui depuis trois décennies vit les affres des conflits armés récurrents dans sa partie est, devenue le théâtre des activités des groupes armés. Plus d'une centaine de groupes armés, en l'occurrence le Mouvement du 23 mars, qui s'alimentent de cette trilogie : exploitation illicite des ressources minières pour se procurer les armes en vue de semer l'insécurité par les atrocités, portant ainsi atteinte aux dispositions du droit international humanitaire et aux droits humains.

La région de l'Afrique centrale est affectée par les activités criminelles de l'Armée de résistance du Seigneur, de Boko Haram, des Forces démocratiques alliées et d'autres, qui entretiennent des ramifications avec l'État islamique. Ce dernier s'emploie activement depuis plusieurs années en Syrie, en Iraq, en Libye et en Afrique de l'Ouest dans les pays tels que le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo, le Sénégal, le Libéria, le Nigéria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, etc.

La criminalité transnationale est un fléau qui impacte fortement la gouvernance globale. Son *modus operandi*, qui part de la traite des personnes, des flux financiers illicites, du trafic de drogue, du trafic de minerais, du trafic des armes légères et de petit calibre, de la cybercriminalité et autres, a une incidence sur la sécurité des États et des citoyens et, par ricochet, la stabilité et la sécurité régionales et internationales.

Pour faire face à ces défis et aux nouvelles menaces, le Conseil de sécurité doit appuyer les activités de prévention des crimes et la justice pénale, de lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, de renforcement d'un cadre juridique beaucoup plus inclusif portant sur la lutte contre la cybercriminalité et de coopération avec les organisations sous-régionales, régionales et nationales pour renforcer les stratégies de riposte face à la criminalité transnationale organisée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord la présidence équatorienne du Conseil d'avoir organisé cette importante séance.

L'Indice mondial de la criminalité organisée 2023 révèle l'augmentation constante de la criminalité organisée dans le monde, puisque 83 % de la population mondiale vit dans un environnement marqué par un taux élevé de criminalité. L'augmentation des échanges de toutes sortes entre les pays a entraîné une hausse de la criminalité transnationale, notamment de la traite des personnes et du trafic de drogue et d'armes à feu, ainsi que du terrorisme international et de la corruption. La criminalité transnationale organisée constitue de fait une menace grave, non seulement pour la sécurité, les biens et les vies de nos citoyens, mais aussi, à terme, pour la paix et la sécurité internationales.

Au cours des 15 dernières années, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs séances et adopté des documents clefs axés sur les divers défis posés par la criminalité transnationale organisée. Pour faire face à ces défis mondiaux multidimensionnels et à la montée de la violence et de la criminalité organisée, il est nécessaire d'adopter une approche globale, qui s'attaque aux causes profondes ou à leurs facteurs aggravants, y compris la marginalisation et l'exclusion.

Afin de lutter rapidement contre la criminalité transnationale croissante, il est impératif que nous utilisions efficacement les réseaux de coopération. À cette fin, depuis 2021, la République de Corée soutient le programme de renforcement des capacités de lutte contre la criminalité et de la coopération entre les pays d'Asie du Sud-Est en versant des contributions à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le Réseau pour la justice en Asie du Sud-Est (SEAJust) est une composante importante de ce programme, mis en place pour améliorer la communication informelle entre les autorités centrales. Avec l'adhésion de l'Indonésie au Réseau en 2023, SEAJust s'est fermement établi comme le principal réseau de coopération internationale dans la région de l'Asie du Sud-Est, regroupant les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En outre, des pays comme l'Australie, les Maldives, la République de Corée, les États-Unis, la Mongolie et la Roumanie ont également rejoint SEAJust, ce qui en fait un pilier important du réseau mondial basé dans la région Asie-Pacifique.

La République de Corée est convaincue que SEAJust nous permettra de partager les renseignements criminels, les preuves et les compétences spécialisées

entre les praticiens des autorités centrales compétentes en charge de la collaboration internationale, afin que nous puissions engager rapidement des poursuites contre les délinquants et recouvrer intégralement les avoirs au profit des victimes.

Membre de la Commission des stupéfiants pour la période 2022-2025, la République de Corée s'efforce également de faire face au problème international de la drogue grâce à une coopération étroite avec l'ONUDC, en tenant compte du lien qui existe entre la fabrication et le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée.

La République de Corée est particulièrement préoccupée par le transfert illicite d'armes dans le contexte des embargos sur les armes imposés par le Conseil. À cet égard, ma délégation tient à souligner le rôle du Conseil de sécurité dans la lutte contre les réseaux criminels transnationaux qui violent ces embargos, ainsi que le travail important réalisé par les groupes d'experts des comités, qui établissent des rapports sur l'application des sanctions.

Pour terminer, alors que la Corée rejoindra le Conseil de sécurité l'année prochaine, mon pays étudie différentes pistes qui lui permettront de jouer son rôle d'acteur responsable au sein de la communauté internationale. Nous sommes déterminés à jouer un rôle constructif en facilitant la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée, qui évolue constamment.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

M^{me} Kinyungu (Kenya) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public.

La criminalité transnationale fait planer une menace permanente sur le système international. Le fait que des bandes organisées se muent en des entités assimilables à des milices est de plus en plus préoccupant. Cette évolution est souvent alimentée par des crimes transnationaux tels que le trafic d'armes et de drogues. Ces activités illicites fournissent à ces bandes organisées les ressources financières et matérielles dont elles ont besoin pour étendre leur pouvoir et leur influence.

À mesure qu'ils gagnent en puissance, ces groupes ont l'audace de s'arroger le pouvoir de facto de l'État sur des quartiers, des villes, voire des pays entiers. Cette usurpation de l'autorité donne lieu à la création de structures de pouvoir parallèles qui remettent en cause la

souveraineté des Gouvernements légitimes et mettent en péril l'état de droit.

Le Conseil de sécurité doit reconnaître cette tendance alarmante et y remédier, car elle alimente non seulement l'instabilité au niveau local, mais menace aussi directement l'ordre international défendu par l'ONU.

Le Conseil de sécurité peut faire davantage pour lutter contre cette menace complexe et lourde de conséquences. Je voudrais souligner quatre points à cet égard.

Premièrement, dans le domaine de la sécurité, il faut mettre en place des partenariats efficaces qui aident les pays en développement, notamment, à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et mécanismes appropriés pour éradiquer les réseaux criminels transnationaux, y compris ceux qui utilisent le cyberspace à des fins néfastes.

Deuxièmement, il est indispensable d'instaurer une collaboration et une coordination plus robustes entre les organes et organismes compétents de l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Les organisations régionales et sous-régionales concernées doivent être dotées des ressources nécessaires, notamment sur le plan technologique, pour améliorer le partage d'informations, la sensibilisation et la coordination nécessaires. Nous félicitons l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et son réseau de bureaux extérieurs de l'appui qu'ils continuent d'apporter aux mécanismes régionaux et aux États Membres à cet égard.

Troisièmement, le Conseil de sécurité ne doit pas hésiter à exploiter les outils dont il dispose pour contribuer aux efforts de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Je pense notamment à l'imposition de sanctions aux réseaux criminels transnationaux connus. À cet égard, l'adoption de la résolution 2653 (2022) est une mesure concrète qui a permis de priver les individus dont les activités criminelles compromettent la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti, de leurs ressources et de leurs capacités de poursuivre lesdites activités. Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2699 (2023) qui autorise la création d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, que le Kenya s'est proposé de diriger. Déployer une mission mandatée par le Conseil de sécurité dans un environnement qui favorise la criminalité organisée est une autre mesure audacieuse et innovante. Alors que la Mission multinationale d'appui à la sécurité se prépare au déploiement, nous remercions les pays qui ont indiqué qu'ils étaient prêts à lui apporter un soutien matériel, logistique, financier ou en personnel,

et nous encourageons les autres à suivre cet exemple, en signe de solidarité avec les efforts que continue de déployer la population haïtienne afin de se libérer de l'emprise débilante des bandes criminelles. Nous saluons aussi l'approche régionale adoptée par la Communauté des Caraïbes dans le cadre de son plan stratégique, dont l'objectif immédiat est notamment d'améliorer les initiatives et les programmes de prévention de la criminalité et de faciliter la réforme de la justice.

Je réaffirme l'attachement indéfectible du Kenya aux efforts régionaux et internationaux visant à éliminer la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et remercie la délégation équatorienne des efforts qu'elle déploie en cette période particulièrement complexe. Nous la remercions également de l'organisation de cet important débat public.

Au cours des dernières décennies, l'économie mondiale s'est davantage globalisée, tout comme la criminalité organisée. Les répercussions de la criminalité transnationale dans le monde ont considérablement augmenté. Les groupes criminels s'adaptent aux nouvelles technologies et diversifient leurs activités, ce qui entraîne une intensification sans précédent de la criminalité internationale. La criminalité transnationale organisée est l'une des plus grandes menaces pour la sécurité des États et elle a des conséquences sur le développement économique, politique, social et culturel des peuples. Il s'agit d'un phénomène multiforme qui se manifeste de diverses manières, notamment par la traite des êtres humains, le trafic de migrants, le trafic d'armes et le blanchiment d'argent. Ces crimes compromettent les capacités des États de fournir des services de base à leurs citoyens. Ils alimentent des conflits violents et soumettent les populations à des souffrances intolérables.

La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, également connue sous le nom de Convention de Palerme, est le principal instrument juridique relatif à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les États parties doivent promouvoir la pleine application des obligations qui découlent de la Convention et des trois protocoles s'y rapportant, y compris l'obligation d'ériger en infractions, dans leur droit pénal interne, tous les crimes prévus par ces instruments.

Ma délégation estime qu'il est impératif que toute initiative entreprise pour prévenir et combattre la criminalité organisée s'inscrive dans le cadre du plein respect du droit international des droits de l'homme, tant pour les auteurs présumés que pour les victimes de ces activités criminelles. Dans la lutte contre la criminalité organisée, il importe de garder à l'esprit trois éléments fondamentaux : le renforcement de la législation nationale, l'état de droit et la coopération multilatérale, notamment par le partage d'informations, et la mise en œuvre des procédures d'entraide judiciaire et d'extradition. Dans un contexte mondial de plus en plus complexe, la lutte contre la criminalité transnationale, y compris la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic d'armes, s'accompagne d'immenses difficultés et nécessite un dialogue et une coordination politique entre les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'une coopération technique plus étroite entre les États.

Pour mener des enquêtes, poursuivre et juger ces activités criminelles complexes, nous devons parler un langage cohérent et compréhensible, ce qui permettra de faire la liaison entre différentes traditions juridiques et institutions publiques, afin d'obtenir des résultats satisfaisants. Il est donc essentiel de renforcer la coopération juridique internationale pour prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes. Une coopération internationale efficace suppose que nous garantissions la pleine application de la Convention de Palerme. À cet égard, il convient de rappeler que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est chargé de contribuer à l'application de la Convention sur le terrain. De plus, cette convention prévoit une assistance technique et des formations afin d'établir des cadres juridiques et de renforcer les capacités nationales d'application de la loi. En outre, elle sert de plateforme de diffusion des pratiques exemplaires et de compilation de données sur les activités criminelles.

La criminalité organisée transnationale est en constante évolution et elle s'adapte aux conditions politiques, économiques et sociales en créant de nouvelles formes de criminalité. Elle tire des bénéfices de ses réseaux et méthodes de plus en plus complexes, et elle recrute des jeunes, qui subissent ses effets. Malgré les progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement de la réponse globale, les réseaux transnationaux et les nouveaux acteurs contribuent aux menaces sur la paix et la sécurité collectives. Comme l'a reconnu le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), nous avons d'urgence besoin d'un

regain d'efforts pour convenir de réponses plus efficaces et gérer les risques émergents.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Myanmar remercie la présidence équatorienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé un débat public sur cette question importante. Je remercie le Secrétaire général, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres intervenantes des exposés instructifs et éclairants qu'elles ont présentés ce matin.

De toute évidence, le débat d'aujourd'hui se déroule dans un contexte marqué par des crises mondiales urgentes, et nous rappelle les dangers très inquiétants que représente la criminalité transnationale organisée. Cette dernière fait peser une menace toujours plus grave sur la paix et la sécurité régionales et internationales. Les activités des groupes criminels transnationaux évoluent en portée et en tactique, et ces groupes ont de très lourdes répercussions sur les sociétés des régions dans lesquelles ils opèrent. Leurs opérations englobent un large éventail d'activités criminelles, notamment le trafic de drogue, la traite des personnes, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent.

En Asie du Sud-Est, la cybercriminalité est une nouvelle menace majeure liée à la criminalité transnationale organisée. Ces activités criminelles ne sont pas seulement commises sous la forme d'escroqueries en ligne et de fraudes financières qui ciblent des millions de personnes dans la région et au-delà, elles sont aussi largement menées par le biais de la criminalité forcée. Alors que les groupes liés à la criminalité transnationale organisée de la région recrutent des criminels consentants, des dizaines de milliers de personnes sont victimes de la traite des personnes par des organisations criminelles qui utilisent des moyens ciblés et sophistiqués dans le but de les forcer à commettre des actes criminels. Ces victimes sont ensuite contraintes d'intégrer des complexes criminels dans la région, y compris au Myanmar, pour commettre des activités criminelles en ligne, y compris des escroqueries à l'investissement et des jeux d'argent en ligne, en d'autres termes, elles sont réduites en esclavage.

Les escroqueries en ligne à grande échelle et les opérations frauduleuses menées à partir de complexes fortifiés se sont multipliées dans notre région, faisant un nombre croissant de victimes d'escroqueries en ligne et de traite à des fins de criminalité forcée. Les organisations

criminelles contrôlent les victimes en les menaçant de violences physiques et psychologiques, y compris d'exploitation sexuelle et même de prélèvement d'organes.

Dans mon pays, le Myanmar, depuis le coup d'État militaire illégal de 2021, la junte militaire illégale mène une campagne de violence brutale pour forcer le peuple du Myanmar à se soumettre à son régime défaillant. Les atrocités commises par la junte militaire ont entraîné le déplacement de plus de 2 millions de personnes à travers le Myanmar. Beaucoup d'entre elles sont des femmes et des enfants. L'effondrement de l'état de droit, la corruption endémique, l'explosion du chômage et l'instabilité, combinés à l'absence de légitimité du coup d'État illégal au Myanmar, constituent des conditions idéales pour que la criminalité transnationale organisée prenne racine et prospère.

À plusieurs reprises, j'ai souligné dans mes interventions devant le Conseil et d'autres instances que la criminalité transnationale organisée avait considérablement augmenté depuis le coup d'État militaire illégal. Ces dernières années, le Myanmar est devenu une terre d'accueil pour les complexes criminels qui commettent des escroqueries en ligne et se livrent à la traite des personnes à des fins de criminalité forcée.

La junte militaire a favorisé l'instauration d'un environnement propice aux opérations criminelles organisées à grande échelle. Tout récemment, le monde a clairement pu voir que les garde-frontières contrôlés par la junte militaire, leurs commandants et les fonctionnaires nommés par la junte ont grandement contribué au maintien de complexes d'escroquerie en ligne dans le nord-est et le sud-est du Myanmar, à savoir à Laukkai dans le nord de l'État shan et à Shwe Kokko dans l'État kayin. Les victimes de la criminalité organisée sont originaires de plus de 46 pays, principalement du Myanmar lui-même, des pays voisins et d'autres pays de la région. Nous compatissons profondément avec toutes les victimes qui souffrent.

Nous remercions la Chine de ses efforts concertés en vue de sauver les victimes de la traite dans les complexes de Laukkai et dans d'autres régions du Myanmar. Il est essentiel que les organisations criminelles au Myanmar soient éliminées et que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Nos voisins trouveront dans le Gouvernement d'union nationale, les organisations de résistance ethnique et les Forces de défense populaire des partenaires de bonne volonté à cette fin.

Il est indéniable que la junte militaire est non seulement le plus grand obstacle à la paix, à la stabilité et au développement du pays, mais aussi une force déstabilisatrice pour l'ensemble de la région. Son coup d'État illégal, les atrocités qu'elle commet et la corruption profondément enracinée qu'elle pratique figurent parmi les principaux facteurs qui favorisent la criminalité transnationale organisée, sapant l'état de droit au niveau régional.

Enfin, pour éliminer la criminalité transnationale organisée et établir une connectivité commerciale régionale ininterrompue, la région a besoin que le Myanmar soit un partenaire pacifique, démocratique et fiable pour la paix et le développement régionaux. Cela n'arrivera jamais avec le pouvoir militaire tyrannique et irresponsable en place.

Mais le peuple du Myanmar se bat avec une détermination absolue pour éliminer la dictature militaire et instaurer une union démocratique fédérale dotée d'institutions de sécurité efficaces, inclusives et responsables. Les opérations menées actuellement dans tout le pays par l'alliance de nos organisations ethniques révolutionnaires et des Forces de défense populaire contre la junte militaire démoralisée sont des étapes majeures du mouvement vers cet objectif, qui gagne de l'ampleur.

L'un des principaux objectifs de ces opérations est également d'éliminer les complexes d'escroquerie en ligne, exploités par les criminels affiliés à la junte militaire. Je saisis cette occasion pour exhorter la communauté internationale, le Conseil de sécurité, nos voisins et les pays de la région à soutenir le peuple du Myanmar dans sa quête d'un pays pacifique, fédéral et démocratique, régi par l'état de droit, et où la criminalité transnationale organisée n'a pas sa place.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M. Noboa Azín, Président de la République de l'Équateur, d'avoir présidé le début de la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et M^{me} Ghada Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de leurs exposés, ainsi que les autres intervenantes de leurs précieuses contributions aujourd'hui.

Le Royaume de Bahreïn, dirigé par S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa et conformément aux directives de S. A. R. le Prince héritier et Premier Ministre Salman bin Hamad Al Khalifa, a toujours œuvré pour

consolider la coopération internationale et les partenariats stratégiques avec des organisations internationales et régionales afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée et d'atténuer ses graves effets sur la paix et la sécurité internationales ainsi que sur le développement durable. Les efforts déployés par le Royaume s'appuient sur un ensemble de politiques, de stratégies et de lois. Le Royaume a créé des organes et des comités nationaux chargés de lutter contre ces crimes, y compris les crimes que sont l'extrémisme et le terrorisme, le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants, de personnes et d'armes, ainsi que la cybercriminalité et autres délits.

Il y a 20 ans, nous avons adhéré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à ses deux protocoles, en particulier le Protocole relatif au trafic illicite de migrants et le protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ainsi qu'à d'autres conventions régionales et internationales pertinentes.

Le Royaume de Bahreïn est fier d'être à l'avant-garde des efforts déployés au Moyen-Orient et d'avoir été classé par un rapport du Département d'État américain, pour la sixième année consécutive, parmi les principaux États participant à la lutte contre la traite des personnes. Il s'agit là de l'aboutissement des efforts déployés par le comité national pour lutter contre la traite des personnes dans le cadre d'une coopération constructive entre les autorités législatives, exécutives et judiciaires, tout en promouvant l'état de droit.

Nous avons mis en place un centre complet et intégré pour assurer la protection et le soutien des travailleurs étrangers dans le pays en leur fournissant des conseils et des orientations juridiques. Nous continuons de collaborer avec nos partenaires pour lutter contre le terrorisme et éviter son financement en gelant les avoirs des personnes et entités terroristes figurant sur nos listes nationales et celles du Conseil de sécurité. Nous prenons les mesures nécessaires pour empêcher les terroristes et leurs partisans d'avoir accès au système financier international.

Nous sommes également déterminés, par l'intermédiaire du Groupe d'action financière, à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous jouons un rôle de premier plan au sein du Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Nous mettons actuellement en œuvre une stratégie nationale globale et intégrée visant à assurer la cybersécurité et à mettre en place une cyberprotection solide et souple pour divers systèmes et réseaux, en particulier

dans les secteurs critiques. Nos efforts se fondent sur des normes et des critères efficaces pour sensibiliser notre société grâce à des programmes et des campagnes d'éducation. Nous élaborons des cadres nationaux et consolidons la coopération et les partenariats nationaux, régionaux et internationaux. Le Royaume a accueilli avec succès le deuxième sommet international arabe sur la cybersécurité les 5 et 6 décembre.

Nous exhortons une fois de plus la communauté internationale à répondre à l'initiative de S. M. le Roi de Bahreïn pour promouvoir la coopération internationale dans les domaines législatif et technique en élaborant une convention internationale qui criminalise les discours de haine et empêche l'utilisation abusive des médias et des plateformes numériques pour inciter à l'intolérance, à l'extrémisme et au terrorisme.

Pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et réduire les menaces croissantes liées à l'utilisation abusive du cyberspace et des techniques d'intelligence artificielle, nous devons promouvoir la coopération internationale et régionale en échangeant des informations et des compétences techniques et législatives, tout en renforçant les efforts des forces de maintien de l'ordre, grâce à l'entraide judiciaire, et en promouvant des campagnes médiatiques et sociétales de sensibilisation, en particulier auprès des jeunes. Nous devons élaborer une stratégie globale pour promouvoir nos efforts collectifs à cet égard et permettre à tous les êtres humains de jouir de leurs droits à la paix, à la sécurité et au bien-être.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Hoang Nguyen Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et le remercie d'avoir convoqué ce débat public. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et les intervenantes qui ont pris la parole ce matin de leurs précieuses observations.

Les crimes transnationaux organisés font peser des menaces graves et multidimensionnelles sur la sécurité, la stabilité et le développement internationaux. Les auteurs de ces crimes profitent de l'insécurité et de l'instabilité, exploitent les technologies modernes et nouvelles pour infiltrer des États souverains, manipulent les marchés, affaiblissent les structures de gouvernance, attisent les conflits et sabotent les progrès durables. Ils ne s'arrêtent pas aux confins des frontières nationales. En fournissant des fonds, des armes et des moyens logistiques aux groupes armés, la criminalité organisée perpétue les

guerres civiles et attise l'extrémisme violent, les insurrections et le terrorisme dans toutes les nations et dans toutes les régions. La complexité et l'omniprésence de ces menaces sont redoutables.

Ce problème multiforme appelle une coopération mondiale et un engagement inébranlable. Une approche holistique doit viser non seulement à déstabiliser les réseaux criminels, mais aussi à éliminer les causes profondes des conflits et des inégalités. Les organisations régionales doivent jouer un rôle crucial dans l'adaptation de la coopération. À cet égard, il est essentiel de mettre l'accent sur la collaboration en matière de gestion des frontières et de cybersécurité pour empêcher les criminels d'exploiter les vulnérabilités et d'étendre leurs activités illégales au-delà des frontières et dans le cyberspace. À cette fin, nous devons créer des circuits d'information efficaces, notamment des services d'assistance téléphonique et des mécanismes d'information en ligne. En outre, le partage d'expériences en matière de prévention et de lutte contre la criminalité transnationale – en particulier d'informations concernant les organisations criminelles, leurs tactiques et les préoccupations complexes liées à la sécurité nationale de chaque pays – doit être facilité par le biais des mécanismes de coopération existants.

Le Gouvernement vietnamien attache une grande importance à la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Au niveau national, le Viet Nam a renforcé sa législation et la coordination de l'application de la loi pour lutter contre le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres activités illicites. Ces efforts visent à prendre des mesures plus efficaces pour contrer les tendances émergentes de la criminalité transnationale organisée.

Au niveau bilatéral, le Viet Nam privilégie la signature et l'application effective de traités d'entraide judiciaire et d'accords d'extradition.

Au niveau régional, le Viet Nam collabore étroitement avec ses partenaires dans le cadre des Réunions ministérielles de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la criminalité transnationale. Nous avons mis en œuvre le Plan d'action élaboré par l'ASEAN pour lutter contre la criminalité transnationale afin de renforcer la coordination en ce qui concerne le partage du renseignement, les enquêtes et les poursuites.

Au niveau international, le Viet Nam est déterminé à s'acquitter pleinement de ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Le Viet Nam participe activement à la coopération

internationale et s'efforce de bâtir un réseau de coopération pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous collaborons également étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et INTERPOL dans divers domaines.

Pour terminer, le Viet Nam réaffirme son attachement sans réserve à une riposte mondiale coordonnée face à la criminalité transnationale organisée. Nous nous tenons prêts à partager nos connaissances et à fournir une aide technique. Ce n'est qu'en faisant preuve de solidarité et de responsabilité commune que nous parviendrons à surmonter des menaces aussi complexes et changeantes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à ce débat public essentiel sur la criminalité transnationale organisée et le trafic. Je remercie sincèrement S. E. le Président de l'Équateur d'avoir lancé ce débat et les intervenants et intervenantes de leurs exposés très instructifs.

La criminalité transnationale organisée fait peser une menace grandissante sur la paix et la sécurité internationales, la gouvernance, le développement et le bien-être humain en exploitant l'instabilité et la corruption pour alimenter la violence et générer des profits illicites. La frontière entre la criminalité organisée et le terrorisme est de plus en plus floue, car ils se renforcent mutuellement, déstabilisant des régions entières et affaiblissant les États.

En Afrique, les groupes terroristes financés par des réseaux criminels de traite qui font passer clandestinement des armes, de la drogue et des personnes à travers les frontières constituent une préoccupation croissante. Au cours des dernières décennies, la menace terroriste s'est propagée en Afrique grâce à la criminalité organisée et aux vastes filières de trafic décrites dans les études de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Les actes de terrorisme favorisent clairement la criminalité organisée en permettant aux réseaux d'opérer en toute impunité.

L'Algérie a mobilisé des ressources considérables pour lutter contre la criminalité organisée dans le cadre de partenariats bilatéraux et multilatéraux, notamment avec l'Organisation africaine de coopération policière, INTERPOL et l'ONUDD. Néanmoins, l'échelle des trafics rend cette tâche difficile en l'absence de solutions politiques aux conflits régionaux qui alimentent la criminalité. La communauté internationale doit donner la priorité à la stabilité et à la gouvernance en Afrique.

La proximité de l'Algérie avec les plaques tournantes du trafic de cannabis l'expose au trafic de drogue, qui génère des fonds pour les attaques terroristes et la déstabilisation. Le paiement de rançons aux terroristes dans les affaires d'enlèvement renforce plus encore ces réseaux et doit être condamné de manière inconditionnelle. Les flux financiers illicites permettent également aux criminels de transférer des sommes considérables et exigent que les États Membres prennent des engagements en matière de recouvrement des avoirs.

La criminalité organisée exploite les technologies telles que le dark Web et les cryptomonnaies pour renforcer les activités illicites. L'Algérie s'est dotée de capacités en matière de cybersécurité, néanmoins la collaboration internationale s'avère essentielle pour réglementer l'écosystème en ligne. Nous accueillons avec satisfaction la proposition d'adopter une convention des Nations Unies sur la cybercriminalité et nous sommes convaincus que la prochaine session du comité intergouvernemental d'experts sur la cybercriminalité, présidé par l'Ambassadrice Boumaiza Mebarki, de l'Algérie, jouera un rôle déterminant à cet égard.

Conformément à ses engagements internationaux, l'Algérie a adopté une législation robuste ciblant les réseaux de traite des êtres humains et mis en place des mesures d'assistance et de protection pour les victimes. Toutefois, les États à titre individuel ne peuvent affronter ce problème de manière isolée. L'aide de l'ONUDD et des autres organismes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales et des réseaux communautaires, est indispensable.

Nous demeurons attachés à des solutions multilatérales contraignantes pour remédier à des problèmes tels que la cybercriminalité, le trafic d'espèces sauvages et le racket des biens culturels en s'appuyant sur une approche globale et intégrée face aux problèmes contemporains.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence équatorienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur une question aussi importante.

Nous devons reconnaître que plus de cinq ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et 20 ans après l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le bilan global concernant de nombreuses cibles de l'objectif de développement durable

no 16 est, au mieux, mitigé. Nous savons que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné des changements importants et durables dans le paysage de la criminalité organisée, créant de nouvelles possibilités à exploiter pour les groupes criminels organisés. La dépendance accrue à l'égard d'Internet, des technologies numériques et des nouvelles technologies a créé un terrain fertile à exploiter pour la criminalité organisée, alors que nous avons constaté une explosion du recours à la désinformation, à la mésinformation et à la malinformation durant cette période. La cybercriminalité, les rançongiciels et les attaques contre les infrastructures critiques demeurent actuellement les menaces les plus persistantes au Canada. Et c'est en tant que Vice-Président sortant de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale que je dis que la Cour elle-même a été la cible de la cybercriminalité et d'attaques contre ses infrastructures critiques.

(l'orateur poursuit en français)

Nous savons que la criminalité organisée prospère en temps de crise et d'incertitude, comme l'a dit mon ami l'Ambassadeur de l'Algérie. Elle contribue à son tour à l'instabilité politique, économique et sociale et peut servir de catalyseur aux conflits et au terrorisme. Nous avons entendu de nombreux exemples en ce sens de la part des autres orateurs aujourd'hui, comme par exemple une situation qui se déroule en Haïti, dans le Sahel et au Myanmar, un pays où la criminalité organisée, comme l'a dit l'Ambassadeur, a nettement proliféré depuis la prise de pouvoir par la junte militaire en 2021. Dans ce contexte, nous constatons également que le fléau de la corruption érode encore plus la stabilité, en agissant comme un moteur et un multiplicateur de la criminalité organisée, tout en entravant la mise en œuvre de réponses efficaces à la criminalité organisée. Nous sommes fermement convaincus que la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la promotion de la primauté du droit, sont des éléments essentiels de nos efforts pour lutter contre la criminalité transnationale et le blanchiment d'argent.

Au Canada, nous constatons de meilleurs résultats dans la prévention de la criminalité organisée et dans la lutte contre ce phénomène lorsque nos efforts intègrent des approches centrées sur les victimes, qui tiennent compte de leur traumatisme, de leur âge, de leur genre, de leur handicap et de leur culture. Nous pensons également que l'intégration de perspectives de genre et de droits de la personne est essentielle, car elle nous aide à comprendre comment le crime organisé affecte différemment divers

groupes et communautés et à mieux orienter les efforts des gouvernements pour fournir des ressources, ce qui se traduit par une protection améliorée et plus appropriée pour les victimes et les survivants. Dans cette optique, le Canada est fier d'avoir soutenu l'élaboration de la boîte à outils de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'intégration de la dimension de genre et des droits de la personne, et nous encourageons les gouvernements à consulter ce guide complet et pratique dans l'élaboration des politiques et des stratégies de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

(l'orateur reprend en anglais)

Dans un monde de plus en plus interconnecté, aucun État ne peut à lui seul éliminer pleinement la criminalité transnationale organisée et la corruption. Nous devons comprendre qu'il est essentiel de mettre en place des institutions et des réseaux internationaux qui soient à la hauteur de cette tâche. Nous devons travailler ensemble pour réaliser des progrès efficaces et durables sur ces questions, tout en veillant à ce que les droits humains soient protégés et respectés à chaque instant.

Pour résumer, la criminalité organisée est un grand fléau de notre époque. Elle puise son oxygène dans la corruption, le terrorisme et la mainmise de l'État et étend son influence grâce à ces facteurs. La lutte contre ces quatre éléments, à savoir la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme et les États qui les nourrissent et sont à leur tour nourris par eux, est l'un des combats essentiels de notre époque. Il faudra conjuguer tous nos efforts pour progresser dans ce domaine.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^{me} Concepción Jaramillo (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et de l'organisation de cet important débat public.

La criminalité transnationale organisée constitue un danger manifeste et immédiat pour la paix et la sécurité internationales. Elle sape l'état de droit, déstabilise les économies, alimente la corruption et perpétue la violence. Du trafic de drogue à la traite des êtres humains, en passant par la cybercriminalité et le commerce illicite des armes, la criminalité transnationale organisée ne cesse de s'étendre et de se sophistiquer, constituant une menace directe pour la stabilité et le bien-être des pays et des communautés.

La lutte contre la criminalité transnationale nécessite des institutions fortes, transparentes et résistantes. L'existence d'institutions judiciaires et de systèmes de répression est capitale pour poursuivre et juger les individus et les groupes impliqués dans des activités criminelles transnationales. Je pense notamment à la capacité de mener des enquêtes, de recueillir des éléments de preuve, de procéder à des arrestations et de garantir des procès équitables. Par ailleurs, la corruption affaiblit les efforts de lutte contre la criminalité, car elle facilite l'impunité et compromet l'application effective de la loi.

De même, des institutions financières et de réglementation solides sont indispensables pour repérer et prévenir le blanchiment d'argent, élément central des activités de la criminalité transnationale organisée. Un contrôle efficace des opérations financières illicites passe par des institutions financières solides et des réglementations adaptées. Il est impératif de renforcer les cadres juridiques nationaux et d'améliorer les capacités des forces de l'ordre. Toutefois, cet effort doit également inclure des stratégies globales qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité, telles que la pauvreté, l'inégalité et l'absence de perspectives. En outre, l'investissement dans l'éducation est essentiel au développement durable et constitue un outil puissant pour empêcher la participation à des activités criminelles et donner aux communautés les moyens de résister à l'influence des réseaux criminels.

Face à ces défis, la coopération internationale et régionale est indispensable pour promouvoir l'échange d'informations en temps utile et la collaboration entre les forces de sécurité de différents pays. La création d'équipes communes d'enquête et l'harmonisation des lois et des protocoles permettent de réagir plus efficacement. En favorisant des partenariats, en partageant des renseignements et en harmonisant les cadres juridiques, la communauté internationale peut lutter plus efficacement contre les réseaux criminels et perturber leurs opérations.

Nous sommes conscients de l'ampleur et de l'importance acquises par le phénomène de la traite des êtres humains dans le monde, qui constitue l'un des problèmes les plus atroces qui portent atteinte aux droits humains, en particulier ceux des femmes, des garçons, des filles et des adolescents. Dans notre région, nous sommes frappés par la croissance exponentielle du trafic de migrants, encouragé par des réseaux criminels qui profitent de la vulnérabilité de milliers de personnes cherchant à migrer vers le nord à la recherche de meilleures conditions de vie. Nous sommes face à un scénario dans lequel les réseaux criminels utilisent également de plus en plus les messages

et les technologies pour motiver les personnes qui nourrissent l'espoir de trouver une vie meilleure, exploitant ainsi les besoins humains.

Dans le cas particulier du Panama, sa position géographique fait qu'il s'agit d'un pays de transit et de destination de migrants en situation irrégulière, qui se déplacent constamment sur le territoire national. Depuis le début de l'année, plus de 500 000 personnes ont traversé le Panama en passant par le Parc national du Darién. Dans ce domaine, des opérations de sécurité stratégiques continuent d'être menées par le centre régional des opérations aéronavales pour lutter contre le trafic de migrants par voie maritime et aérienne le long des côtes de l'océan Pacifique et de la mer des Caraïbes. Le Panama a agi de manière cohérente et responsable par rapport à ses engagements internationaux en matière de protection des migrants, respectant leurs droits et déployant des efforts constants pour lutter contre les problèmes sous-jacents de la criminalité transnationale organisée liés à la crise migratoire.

Afin de combattre la traite des êtres humains et les activités qui y sont liées, le Panama a fait de la lutte contre ce fléau international une affaire d'État depuis 2011. Un système coordonné a été créé pour combattre de manière globale les activités criminelles liées à la criminalité transnationale organisée, par l'intermédiaire d'une commission nationale interinstitutionnelle et multisectorielle de haut niveau, et le plan national de lutte contre la traite des êtres humains a été mis à jour. Le plan prévoit, par exemple, la détection et l'identification des victimes en vue d'assurer leur protection et de leur porter assistance, le retour et la réintégration des victimes nationales et étrangères, le renforcement des capacités des juges, des procureurs, de la police et des institutions chargées de la lutte contre la traite des êtres humains et la fourniture d'un appui technique à ces acteurs.

Un projet de loi sur la confiscation des biens liés à des activités illégales a également été élaboré et soumis à l'examen de l'Assemblée nationale, et continue d'être promu. Nous reconnaissons cependant qu'il reste beaucoup à faire. À cet égard, nous continuerons d'œuvrer au renforcement de nos capacités afin de mettre au point des actions opportunes et efficaces, axées sur la prévention de la traite des êtres humains, la protection des victimes et la poursuite des auteurs.

Nous réaffirmons également notre volonté de continuer à collaborer avec la communauté internationale dans le cadre des efforts visant à éliminer la criminalité transnationale organisée sur la base de mesures qui garantissent la protection des victimes, le rétablissement

intégral et rapide de leurs droits et le respect total de la dignité humaine.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous félicite chaleureusement de votre présidence.

Lorsque les menaces sont mondiales, la réponse ne peut pas être locale uniquement. Le monde doit s'unir pour venir à bout de ces menaces. Cette déclaration du Premier Ministre Modi lors de son intervention à la 90e Assemblée générale d'INTERPOL à New Delhi en 2022 souligne l'urgence d'une action collective de la part de la communauté internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Compte tenu des contraintes de temps, je ferai six brèves remarques.

Premièrement, nous devons nous attaquer au problème croissant de la complicité politique ou étatique dans le cadre de notre répression des activités des groupes criminels transnationaux. Un certain nombre d'États continuent de fournir un soutien et un refuge aux membres de syndicats du crime qui ont non seulement commis des crimes graves, mais qui continuent également de nuire à l'économie d'États rivaux, par des moyens tels que la contrefaçon et la diffusion de la monnaie de l'État concerné, ainsi que la fourniture d'armes, de drogues et d'autres moyens pour appuyer les activités terroristes par-delà les frontières. Ces États doivent répondre de tels agissements.

Deuxièmement, de nombreux États accordent la citoyenneté économique à des criminels et à des délinquants économiques, leur fournissant un sanctuaire qui leur permet de se soustraire à l'arrestation et à l'extradition vers d'autres pays, en échange de quoi ces criminels apportent des dépôts en devises étrangères à l'État complice. Cela doit cesser. Ces États doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, lequel affirme qu'il s'agit là d'une responsabilité première des États Membres dans le cadre des efforts déployés pour prévenir et combattre les actes terroristes.

Troisièmement, les États Membres qui souffrent de problèmes de mauvaise gouvernance et dont la surveillance des institutions financières est insuffisante sont plus vulnérables face à l'exploitation par des entités terroristes et des criminels organisés. La mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière sur le renforcement des structures de gouvernance des actifs

financiers et économiques doit être l'une de nos principales priorités pour lutter contre cette menace.

Quatrièmement, nous devons nous employer à renforcer la coopération entre les services chargés de la répression et les gouvernements du monde entier en matière de collecte et d'échange de renseignements et de mesures de dissuasion. La coopération dans le cadre des procédures judiciaires, telles que le gel effectif des revenus du crime, l'extradition rapide des délinquants et le rapatriement efficace des produits du crime, doit être renforcée et rationalisée. Une plateforme commune doit être mise en place pour partager les expériences et les meilleures pratiques, notamment les cas d'extradition ayant abouti ainsi que les lacunes dans les systèmes existants en matière d'extradition et d'entraide judiciaire. Les principes énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en particulier dans les domaines liés à la coopération internationale, doivent être pleinement et efficacement mis en œuvre.

Cinquièmement, il est essentiel d'investir dans les capacités technologiques et d'encourager l'innovation afin de conserver une longueur d'avance dans la lutte contre la criminalité organisée. La mise au point d'outils permettant de repérer et de combattre les cybermenaces, la perturbation des flux financiers illicites et l'amélioration des mesures de sécurité aux frontières sont autant d'éléments essentiels de cette réponse technologique.

Enfin, si la question à 1 000 milliards de dollars est d'assurer la paix, disposons-nous d'une infrastructure de paix représentative de l'époque actuelle et des réalités contemporaines ? Ou bien 2023 est-il le nouveau 1945 ? Le mécanisme de sécurité de 1945 fonctionnera-t-il aujourd'hui ? Il est clair que le Conseil de sécurité d'hier a toujours un temps de retard aujourd'hui.

Je vous assure, Madame la Présidente, que l'Inde reste déterminée à renforcer les efforts de la communauté internationale pour endiguer les menaces croissantes de la criminalité organisée et du terrorisme, en veillant à ce que notre réponse collective soit à la fois efficace et suffisante.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Beresford-Hill.

M. Beresford-Hill (*parle en anglais*) : L'Ordre souverain de Malte remercie la République de l'Équateur et son ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies de nous avoir invités à contribuer au présent débat public sur les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous souhaitons également remercier la Directrice

exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les groupes de travail concernés de leur engagement diligent à améliorer les capacités techniques, les campagnes de sensibilisation et les connaissances spécialisées des pays afin de lutter contre la criminalité transnationale et la corruption.

Depuis plus de 900 ans, l'Ordre souverain de Malte représente fièrement les personnes les plus vulnérables du monde. Nous nous joignons à la communauté mondiale, notamment dans notre volonté de mettre fin au fléau de la traite des êtres humains, une pratique qui s'en prend particulièrement aux femmes et aux enfants et qui rapporte au moins 150 milliards de dollars par an aux organisations criminelles. Comme nous le savons, 50 % des victimes de la traite sont utilisées à des fins d'exploitation sexuelle, et les autres passent par des systèmes transnationaux d'esclavage moderne. C'est un fléau qui touche tous les États, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination. Malheureusement, nous n'avons pas une idée précise de l'ampleur du problème, car les mécanismes de détection internationaux sont souvent eux-mêmes victime d'entreprises criminelles transnationales.

L'Ordre de Malte a été en première ligne des efforts de prévention, en particulier en Ukraine, où les trafiquants d'êtres humains transnationaux ont afflué pour exploiter les réfugiés qui fuyaient pour sauver leur vie après le début des hostilités. Dès le premier jour, la traite a été l'un des plus grands problèmes pour les femmes et les enfants, la logique cédant le pas au désespoir. C'est pourquoi nous avons collaboré avec des opérateurs de téléphonie mobile et des entreprises de télécommunications pour diffuser l'information le plus efficacement possible, en envoyant des textos dans différentes langues, informant les réfugiés pour qu'ils soient conscients des problèmes liés à la traite des êtres humains. Nous avons coopéré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge afin d'élargir notre champ d'action et de diffuser ces informations aussi efficacement que possible, en travaillant dans les plus grands centres de population de réfugiés.

Nous appelons l'attention du Conseil de sécurité sur le risque de traite d'êtres humains à grande échelle lorsque les hostilités cesseront enfin à Gaza. Selon des informations non confirmées, entre 10 000 et 17 000 enfants sont devenus orphelins de père et de mère à cause du conflit. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales travaillant dans la région doivent s'efforcer d'empêcher une explosion de la marchandisation de ces enfants par des opérateurs transnationaux sans

scrupules, qui planifient probablement dès maintenant les moyens d'accéder à ces enfants et de tirer profit de leur vulnérabilité. Le patriarche latin de Jérusalem, le cardinal Pizzaballa, a déjà exprimé son inquiétude : si les besoins de ces enfants ne sont pas pris en compte par ceux qui seront responsables de la reconstruction de Gaza et du bien-être des personnes qui y resteront après le conflit, la vie de nombreux jeunes Palestiniens sera ravagée plus encore, sacrifiée sur l'autel du profit, tout comme tout espoir d'un avenir positif.

Les principes de collaboration et de coopération doivent être au cœur de la lutte contre la traite des personnes. La prévention, la détection et les remèdes sont tous gagnants lorsque les multiples parties prenantes redoublent d'efforts pour mettre en commun leurs ressources et leurs informations. Nous devons intensifier la coopération entre les institutions, ainsi qu'aux niveaux bilatéral, régional et international. À défaut, les trafiquants transnationaux d'êtres humains continueront de profiter du manque de cohésion des efforts en matière de répression. Tous ces principes et méthodes sont énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et dans le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes. Élément très important, tous deux promeuvent une stratégie qui tient compte du fait que, pour éliminer ce crime odieux, il faut une action collective et cohérente ainsi qu'une volonté résolue.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria.

M^{me} Asaju (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Avant tout, je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration liminaire, et la Mission permanente de la République de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies de la convocation de cet important débat public. Je sais également gré aux intervenantes de leurs exposés instructifs.

La criminalité transnationale organisée constitue pour la paix et la sécurité internationales une menace importante qui évolue avec la mondialisation. Des questions telles que la cybercriminalité et le trafic d'êtres humains et de stupéfiants dépassent les frontières. C'est pourquoi, pour y remédier efficacement, il faut engager une collaboration entre les nations. En outre, la caractère imbriqué de ces activités criminelles exige des stratégies innovantes et une coopération internationale pour contrer leur impact sur la stabilité et la sécurité dans le monde.

La criminalité transnationale organisée continue d'infliger souffrances et traumatismes à ses victimes partout dans le monde. Du fait de son évolution permanente, elle s'adapte aux conditions politiques, économiques et sociales, générant de nouvelles formes de criminalité et de nouvelles sources de financement pour ses activités criminelles, qu'il s'agisse de terrorisme, de conflits armés ou de trafic de drogue et d'êtres humains. Cela a des effets dévastateurs sur les individus, les familles et les communautés, en premier lieu les femmes et les filles. Il nous faut donc faire davantage, collectivement, pour décourager la criminalité transnationale organisée en traduisant les responsables en justice.

Le débat public d'aujourd'hui trouve un fort écho dans l'effroyable vécu du Nigéria du fait des activités terroristes de Boko Haram dans le nord-est du pays et du crime connexe du banditisme dans le nord-ouest et le centre, qui provoquent d'importants déplacements de population.

Il est impératif de marteler que les auteurs d'actes relevant de la criminalité organisée doivent avoir à en répondre. Toutefois, pour augmenter les chances de succès, la capacité des États à faire appliquer le principe de responsabilité doit être renforcée. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime déploie des efforts dans ce sens, mais il faut faire davantage au regard de l'émergence de nouveaux crimes, notamment les drogues synthétiques et l'implication des jeunes dans toutes les activités illicites. En plus d'appliquer la loi, cependant, il est crucial, pour la paix et la sécurité mondiales, d'adopter une démarche globale face à l'économie sociopolitique de la criminalité organisée. À cet égard, la coopération multilatérale doit être intensifiée de manière à renforcer les moyens dont disposent les États pour lutter contre les menaces incarnées par la criminalité organisée, qu'il s'agisse de délits ou de terrorisme.

Les gouvernements doivent lutter contre la corruption au sein de leurs institutions, laquelle facilite souvent la criminalité, en mettant en œuvre les mesures idoines. La dixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui se tiendra du 11 au 15 décembre à Atlanta, aux États-Unis, nous donnera une occasion exceptionnelle de discuter des mesures anticorruption propres à réfréner la criminalité et à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde entier.

Nous sommes convaincus que l'ONU reste le cadre de choix pour sensibiliser à la situation tragique des victimes de la criminalité organisée, dans le cadre du programme de paix et de sécurité des Nations Unies. Il est important de mieux faire connaître les dangers associés

à la criminalité organisée en éduquant les communautés, en veillant à ce que les États partagent leurs expériences et leurs informations, et en tirant parti des technologies pour perturber les activités criminelles. En encourageant la collaboration internationale, nous pouvons faire avancer la lutte contre la criminalité transnationale.

Il est tout aussi important de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité organisée, qui incluent la pauvreté, les conflits et les drogues illicites. L'Organisation s'emploie à remédier à ces problèmes, mais les catastrophes d'origine climatique et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont effacé les progrès déjà engrangés dans la réalisation des objectifs de développement durable. Nos efforts de coopération bilatérale et multilatérale sont étouffés par des protocoles d'accord, nouveaux ou reconduits, avec divers pays et institutions. Cela nous a permis d'intensifier le partage de renseignements, les programmes d'échange, les opérations conjointes et le renforcement des capacités, entre autres aspects.

Pour terminer, nous appelons les États Membres à envisager des modes de collaboration novateurs, à encourager la coopération régionale et internationale et à s'engager à lutter contre la criminalité transnationale, qui menace la paix et la sécurité mondiales.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Équateur de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre.

Ce mois dédié à la joie et l'allégresse est hélas assombri par des souffrances humaines sans précédent. Ces souffrances prendront fin tôt ou tard, mais l'épée de Damoclès de la criminalité transnationale organisée est vouée à persister pendant des générations si nous ne prenons pas conscience de ce qu'elle fait subir, lentement mais sûrement, à notre communauté mondiale.

On dit qu'il est temps que les services de police et de justice dans le monde soient aussi organisés que la criminalité organisée. Nous le savons, la criminalité transnationale organisée désigne des associations d'individus auto-entretenues qui opèrent à l'échelle transnationale dans le seul but d'obtenir du pouvoir, de l'influence, des gains monétaires ou commerciaux, en tout ou partie par des moyens illégaux, tout en protégeant leurs activités grâce à un schéma de corruption et de violence, et en exploitant des structures organisationnelles transnationales et le commerce ou les mécanismes de communication

transnationaux pour dissimuler leurs activités illégales. La criminalité transnationale organisée n'opère pas selon une structure uniforme. Ses organigrammes vont de la hiérarchie aux clans, en passant par les réseaux et les cellules, et d'autres encore pourraient apparaître.

Le Conseil sera peut-être choqué d'apprendre que, d'après les estimations, la criminalité transnationale organisée génère des montants atteignant année après année des centaines, voire des milliers, de milliards de dollars, éclipsant plusieurs fois le montant de l'aide publique au développement et représentant près de 10 % des exportations mondiales de marchandises. On dit que la criminalité transnationale incarne la libre entreprise à son paroxysme.

Chaque année, la criminalité organisée est à l'origine d'innombrables pertes en vies humaines, ainsi que de problèmes de santé et de violences liés à la drogue. Les morts par arme à feu et les méthodes et les motivations dénuées de scrupules des trafiquants de personnes et des passeurs de migrants s'inscrivent dans ce même schéma. La criminalité transnationale organisée n'est pas stagnante : il s'agit d'une industrie en constante évolution, qui s'adapte aux marchés et crée de nouvelles formes de délits. En bref, elle représente un commerce illicite qui transcende les lignes culturelles, sociales, linguistiques et géographiques, et qui ne connaît ni frontières ni règles.

De nombreux activateurs peuvent être considérés comme relevant de la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, le trafic de migrants, la traite des personnes, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes à feu, la contrefaçon de marchandises, le trafic d'espèces sauvages et de biens culturels, et même certains aspects de la cybercriminalité.

La criminalité transnationale pose donc plusieurs problèmes. L'un de ces problèmes est son envergure mondiale. En effet, elle peut toucher toutes les régions du monde, tout comme ses répercussions financières et la menace qu'elle représente pour la sécurité nationale, sans parler de la violence et de l'intimidation qui l'accompagnent, ou encore de l'exploitation, des violations des droits humains, de la corruption et de l'infiltration qu'elle encourage. Nous ne devons pas oublier que la criminalité transnationale organisée a évolué avec les progrès de la

technologie. Les acteurs de la criminalité organisée ont trois longueurs d'avance sur nous en se servant d'Internet et d'autres plateformes numériques pour faciliter leurs activités illicites. Comment donc pouvons-nous nous attaquer à ces problèmes ? Il faut recourir à la coopération internationale, disposer de services répressifs robustes et de législations efficaces, et déployer des efforts ciblés pour perturber et démanteler la criminalité transnationale organisée.

Face à la criminalité transnationale, Sri Lanka a pris plusieurs mesures que, en raison des contraintes de temps, je ne développerai pas ici. Pour terminer, je dirai qu'il est important de souligner que la lutte contre la criminalité transnationale est un défi permanent et que Sri Lanka continue de peaufiner ses stratégies et ses mécanismes afin de gagner en efficacité face à des réseaux criminels organisés en évolution constante.

Il y a lieu de saluer l'action de l'ONU, qui recourt à diverses mesures pour combattre la criminalité transnationale organisée, notamment les conventions de coopération internationale, les initiatives de renforcement des capacités, les efforts visant l'amélioration des cadres juridiques, la promotion de l'échange d'informations entre les États Membres et l'aide à la collaboration entre services répressifs. Des mécanismes comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption jouent un rôle primordial pour concrétiser ces mesures et promouvoir les partenariats mondiaux. Ces dispositifs législatifs nous donnent la base juridique nécessaire pour combattre la criminalité transnationale, y compris le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la torture et la cybercriminalité. Ils permettent aux services de répression d'enquêter sur les personnes impliquées dans ces activités criminelles et de les poursuivre, et facilitent la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale.

Nous ne devons pas oublier que la criminalité transnationale organisée ne connaît pas de frontières et qu'aucun État Membre n'est à l'abri de son influence délétère.

La séance est levée à 17 h 50.